

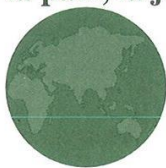
F E D E C H O S E S



-----Pour le fédéralisme-----

Fédéchoses - *F123*

Pour la paix, la justice



et la démocratie mondiale

Une Europe unie



dans un monde uni

2004 - 31^{ème}. année - 1[°] trimestre

N° 123

Editorial

**Contre la menace supranationale du terrorisme,
seule vaut une réponse supranationale :
la Constitution européenne,
première étape vers la démocratie internationale.**

Le terrorisme international, que l'aventure américaine en Irak et l'absence de perspectives de paix juste au Moyen-orient ne sauraient justifier, a récemment frappé l'Europe à deux de ses extrémités géographiques, à Istanbul et à Madrid.

Face à cette menace, la division entre une « vieille Europe » (symbolisée plus particulièrement par l'Allemagne, la Belgique et la France) et une « nouvelle Europe » (composée de la Grande-Bretagne, l'Espagne et la majeure partie des jeunes démocraties parlementaires de l'Europe centrale et orientale, au premier rang desquelles la Pologne) s'effrite au grand dam de l'administration Bush. Le gouvernement conservateur espagnol de José-Maria Aznar et celui du social-démocrate polonais Miler viennent ainsi en quelques semaines de devoir abandonner le pouvoir.

Les fédéralistes doivent marteler qu'à côté de la Grande-Bretagne, ces deux alliés européens de Washington dans l'aventure irakienne, les gouvernements espagnol et polonais, étaient aussi les deux adversaires les plus résolus du projet de Constitution adopté par la Convention européenne.

Après l'arrivée au pouvoir à Madrid et à Varsovie de forces politiques plus « européistes » il est plus que jamais nécessaire de souligner que les mesures intergouvernementales (en particulier de coopération policière) sont totalement insuffisantes pour assurer la sécurité des citoyens européens.

C'est donc avec raison que le récent Congrès de l'*Union des fédéralistes européens (U.E.F.)*, réuni à Gènes fin mars, a affirmé que « la coopération intergouvernementale est la *feuille de vigne* derrière laquelle les gouvernements nationaux cachent... leur volonté de garder l'Europe divisée..., empêchant l'Europe de parler d'une seule voix dans le monde ».

- **La seule réponse démocratique et efficace au terrorisme, extrémiste ou d'Etat, et au gouvernement du monde par la violence, c'est la démocratie internationale.**
- **Le seul moyen d'assurer la démocratie internationale c'est le fédéralisme.**
- **La première étape vers la démocratie internationale, devant à terme se réaliser dans la Fédération mondiale, c'est la Fédération européenne.**

La première bataille aujourd'hui pour les fédéralistes européens, au moment où l'*U.E.F.* a décidé de rejoindre le *Mouvement fédéraliste mondial*, d'une part, et de développer son travail avec la société civile mondiale (en particulier à l'occasion des *Forums sociaux mondiaux et européens*) et le mouvement pour la paix, d'autre part, c'est en conséquence d'œuvrer pleinement pour l'adoption et la ratification de la Constitution européenne malgré ses limites.

Après son adoption, ils devront enclencher une nouvelle étape de leur lutte et demander une réforme constitutionnelle afin de supprimer tout droit de veto de la Constitution européenne.

Jean-Francis Billion

Fédéchoses - Pour le fédéralisme pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde

Fédéchoses, revue créée au début des années 70, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste.

- Toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses*, sans pour autant que la revue ne soit l'expression d'aucune d'entre elles ;
- pour être un véhicule de débat permanent, *Fédéchoses*, ne peut non plus être inféodé à aucune d'entre elles. Cette stricte ligne d'autonomie éditoriale de la revue a été clairement acceptée depuis près de trente ans et perdurera ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, alors évidemment avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'U.E.F., de la JEF et du WFM-MFM international. Les textes non publiés ne sont retournés que sur demande ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier à sa guise les positions publiques (communiqués de presse, motions ou résolutions des organes statutaires) des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Fédéchoses, est fidèle au mot d'ordre de l'U.E.F. lors de son Congrès de Montreux de 1947 « Unir l'Europe pour unir le monde » et en cela au fédéralisme de la Résistance et est opposé à toute participation électorale des fédéralistes en tant que tels à des élections politiques quelle qu'elles soient.

FEDECHOSSES Pour le fédéralisme	ABONNEMENT
Presse fédéraliste 12, rue Président Carnot - 69002 Lyon Tél. / fax 04.78.72.09.70 - Email jfbb_fr@yahoo.fr <u>Directeur de la publication :</u> Jean-Luc Prevel <u>Comité de rédaction :</u> J.-F. Billion - B. Boissière - R. Calba - D. Colmont - L. Levi - M. Morin Jivaro Imprimerie 9-13 rue d'Alsace - 69100 Villeurbanne Commission paritaire 56256	Nom Prénom Adresse Normal € 8 Militant € 16 Soutien € 80 Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE 12 Rue Président Carnot - 69002 Lyon C.C.P. 2490 82 P LYON

Sommaire :		
Congrès de l'U.E.F. - Gènes 19/21 mars 2004	P.	3
L'engagement des partis européens pour l'élection européenne du 13 juin 2004 (MFE - U.E.F. Italie)	P.	4
Une Constitution européenne ouverte sur l'avenir - Dusan SIDJANSKI	P.	6
L'Europe malade de ses dirigeants - Gérard ONESTA et Hélène FLAUTRE	P.	10
Vingt ans après le projet Spinelli de Constitution - U.E.F.		
Une grande majorité demande des concessions pour la Constitution européenne (Eurobaromètre)	P.	11
Henri FRENAY, incarnation française du fédéralisme européen (1 ^{re} partie) - Jean-Pierre GOUZY		
National ou nationaliste ? - Aitor ARANDIA	P.	15
« Il y a 30 ans... » - Robert BURON un exemple pour nous tous - Michel MORIN	P.	16
Le PE demande un siège pour l'UE et une Assemblée parlementaire de l'ONU - Lucio LEVI	P.	17
Hommages à Sir Peter USTINOV - Président du WFM-MFM - Keith BEST - U.E.F.	P.	18
Une coalition pour un parlement mondial - Mumbai - FSM 2004 - Nicola VALLINOTO	P.	19
Le Sommet mondial sur la société de l'information - Rick PANGANIBAN	P.	22
Un Irak fédéral ? - John ROBERTS	P.	23
Le dernier Sgogoun - R. Mac Arthur et la Constitution japonaise - Joseph MONTCHAMP	P.	24
« Fiche de lecture » - Tzvetan TODOROV - Le nouveau désordre mondial. Réflexions d'un Européen. - Francesca LACAITA	P.	25



Nous reviendrons dans notre prochain numéro
sur le Congrès de Gènes de mars 2004.

CONGRES EUROPEEN DE L'U.E.F.

Jo LEINEN réélu président

LES FEDERALISTES RECLAMENT L'ADOPTION DE LA CONSTITUTION SANS VETO

"*La Constitution européenne maintenant ! Adoption sans veto*", tel était le thème du Congrès européen de l'Union des fédéralistes européens (U.E.F.) qui a rassemblé du 19 au 21 mars dernier à Gênes près de 250 délégués, observateurs et invités.

Lors de la séance solennelle d'ouverture du Congrès, la Commissaire européenne Viviane REDING s'est montrée optimiste quant à l'adoption du projet de Traité constitutionnel ; « *s'il est adopté tel quel, le projet de Constitution donnera à l'Union des outils majeurs pour renforcer la citoyenneté européenne* », a-t-elle déclaré.

Les congressistes ont réélu le Député européen social-démocrate Jo LEINEN (*Europa-union Deutschland*) à la Présidence de l'U.E.F. « *En vue des prochaines étapes vers une véritable Constitution fédérale européenne, il est essentiel que les Etats membres dépassent le veto national. Si un ou plusieurs pays ne sont pas prêts à accepter le projet de Constitution, les autres Etats qui le veulent doivent le signer* », a déclaré Jo LEINEN.

Dans la **résolution politique** du Congrès, intitulée « *Continuons le combat pour une Constitution fédérale européenne* », l'U.E.F. :

- accueille favorablement le projet de Constitution proposé par la Convention européenne ;
- regrette que le projet de Constitution ne réponde pas aux besoins des citoyens européens ;
- attire l'attention sur la nécessité de corriger ses insuffisances si l'Union européenne doit à long terme assurer son avenir en oeuvrant pour la paix, la justice, le développement durable, la démocratie et la liberté par une action efficace tant en Europe que dans le monde ;
- condamne le Sommet de Bruxelles de décembre 2003 pour avoir échoué à approuver le texte proposé par la Convention ;
- est convaincue que la Conférence intergouvernementale ne doit pas rouvrir la négociation car celle-ci manquerait d'efficacité, de légitimité populaire et n'améliorerait pas le contenu du projet de la Convention ;

L'U.E.F. en appelle aux chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres afin qu'ils :

1. reconnaissent la plus grande légitimité démocratique du texte de la Convention et adoptent celui-ci en tant que Constitution européenne avant les élections européennes de juin 2004 ;
2. fassent campagne pour sa ratification immédiate dans leurs Etats membres respectifs, conformément à leurs règles constitutionnelles ;
3. s'engagent à convoquer une nouvelle Convention au plus tard en 2008 en vue de réviser la Constitution et de corriger ses défauts ;
4. acceptent que les futurs amendements de la Constitution se fassent sur la base de la règle de la majorité au lieu de l'unanimité ;

Au cas où quelque Etat membre que ce soit ne serait ni en mesure d'approuver ou de ratifier le texte, la résolution politique du Congrès demande que les autres Etats membres poursuivent quand même la procédure d'adoption de la Constitution ; l'U.E.F. en appelle également au Parlement européen et à tous les parlements des 25 Etats membres afin qu'ils votent des résolutions politiques avant les élections européennes de juin 2004 en faveur de la Constitution européenne et de sa révision par une nouvelle Convention à convoquer au plus tard en 2008.

Une résolution d'actualité sur l'Europe face au terrorisme international et une déclaration sur les élections au Parlement européen ont aussi été adoptées ainsi qu'une motion sur la coopération entre les organisations fédéralistes et les mouvements de la société civile mondiale.

Le Congrès a approuvé la candidature de l'U.E.F. à la pleine adhésion au *Mouvement fédéraliste mondial* (M.F.M. / W.F.M.).

A l'issue du Congrès, le nouveau Comité fédéral a renouvelé le **Bureau de l'U.E.F.** qui comprend désormais 3 Vice-Présidents : Philipp AGATHONOS (*Europäische föderalistische bewegung*, Autriche), Alojz PETERLE, observateur au Parlement européen (PPE, Slovaquie) et ancien représentant des pays candidats dans le *Praesidium* de la Convention européenne, ainsi que Sergio PISTONE (*Movimento federalista europeo*, Italie).

L'engagement des partis européens pour l'élection européenne du 13 juin 2004. Relancer le processus constituant.

Nous publions ici un texte de la direction nationale du *Movimento federalista europeo*
(section italienne de l'*U.E.F.* et du *WFM-MFM*)

L'échec de la Conférence intergouvernementale qui, le 13 décembre 2003 à Bruxelles aurait dû approuver la Constitution européenne, n'est pas un simple accident de parcours. Après la fin de la guerre froide, l'unification allemande et l'inévitable perspective de l'élargissement vers l'Est, les gouvernements européens auraient dû mettre l'Union en état de répondre aux nouveaux défis. Les gouvernements ont échoué à Amsterdam en 1997, ils ont échoué à Nice en 2000, et, à nouveau à Bruxelles en 2003. L'Europe intergouvernementale est à l'agonie. Au nom d'intérêts nationaux mal compris, ou pire, à cause de l'arrogance ou du populisme de certains leaders, les gouvernements nationaux font de leur mieux pour empêcher la naissance d'une nouvelle Europe, fondée sur la participation populaire et la démocratie.

La nouvelle et la vieille Europe vivent aujourd'hui côte à côte. La Convention européenne, dans laquelle, en plus des gouvernements nationaux et de la Commission, se trouvaient présents les représentants des citoyens européens, élus au Parlement européen et dans les parlements nationaux a réussi à rédiger un projet de Constitution européenne, qui bien qu'imparfait, représente une première riposte aux défis que l'Union doit affronter. La Convention a réussi à conduire à son terme sa mission constituante parce qu'elle a travaillé sur la base d'une méthode transparente, ouverte aux représentants de la société civile, en particulier aux jeunes, avec des procédures décisionnelles les plus démocratiques possibles. La méthode de la diplomatie secrète, par les conférences intergouvernementales, peut au maximum produire un traité, c'est à dire un compromis entre des intérêts nationaux opposés. Au contraire, la Convention a cherché une réponse au problème d'une Union capable de poursuivre l'intérêt commun des citoyens européens. La Constitution est un pacte entre citoyens qui institue un pouvoir légitime.

Sur les questions décisives de la politique extérieure, du budget et de la procédure de ratification, la Constitution européenne prévoit le maintien du droit de *veto*. En outre elle n'institue pas un véritable gouvernement démocratique responsable devant le Parlement européen. Mais ces critiques ne justifient ni le défaitisme ni le maximalisme. Ce serait une grave erreur que de ne pas porter à son terme le processus constituant. Ce serait concéder une victoire trop facile aux eurosceptiques. Il convient au contraire de donner la possibilité aux citoyens d'exprimer leur opinion également au cours de la procédure de ratification de la Constitution. La Constitution européenne ne peut pas être « octroyée »¹ par des monarques éclairés. 70% des Européens sont favorables à la Constitution européenne. Mais les citoyens ne peuvent pas faire valoir leur volonté si leurs

représentants se taisent. Le Parlement européen et les parlements nationaux devraient approuver la Constitution européenne avant l'élection européenne de juin 2004.

Un gouvernement pour l'Europe.

Une Constitution démocratique est nécessaire non seulement pour permettre une pleine participation des citoyens au processus décisionnel, mais aussi pour assurer un gouvernement efficace de l'Union. Aujourd'hui l'opinion publique européenne demande fermement à l'Europe de parler d'une seule voix dans le monde. Il est bien trop évident que l'Union n'a pas de politique étrangère. A l'occasion de la guerre en Irak, l'Europe s'est divisée entre gouvernements pro-américains et gouvernements anti-américains, sans qu'une position européenne puisse prendre forme. On aurait dû être surpris du contraire. L'Union n'a ni les moyens militaires, ni un gouvernement qui lui permettent d'intervenir efficacement là où la présence européenne serait nécessaire et décisive.

L'Europe a demandé l'aide des Etats-Unis pour pacifier les Balkans. Elle ne réussit pas à imprimer un élan décisif au processus de paix entre Israël et la Palestine. Elle a finalement laissé les Etats-Unis résoudre à leur façon le problème iraquien, nonobstant le fait que la paix en Méditerranée et au Moyen Orient soit incontestablement une priorité de la politique extérieure européenne.

La voix de l'Europe est nécessaire pour imprimer un cours nouveau à la politique mondiale. Les Etats-Unis, après la guerre froide, doivent affronter avec leurs seules forces les problèmes du maintien de la paix dans le monde, de l'Atlantique au Pacifique, jusqu'à l'océan indien. C'est une tâche colossale, à la longue impossible. Il suffit de jeter un coup d'œil au delà de l'actuelle décennie pour comprendre que personne ne pourra empêcher la Chine, l'Inde, le Japon, le Brésil, l'Afrique du sud etc., de devenir progressivement des pôles autonomes d'un monde qui ne sera plus gouvernable par la seule supériorité technologique et militaire des Etats-Unis. Soit la politique internationale se dirigera vers une plus grande coopération pour la paix soit elle glissera vers l'anarchie comme cela s'est produit au siècle passé. La fin de la guerre froide impose la mise en œuvre d'un nouvel ordre mondial, fondé sur des règles de participation et d'égalité entre tous les peuples. On s'attaque à ce problème : les vieilles organisations internationales créées au lendemain de la seconde guerre mondiale : l'ONU, le FMI, le *GATT-WTO*, la *FAO* etc, sont en train d'être réformées. Seule une Europe fédérale aura le pouvoir de lancer un projet ambitieux qui jette des bases pour la construction de la démocratie internationale dans le monde, de la même façon qu'aujourd'hui se construit la démocratie européenne. Dans cette

¹ En français dans le texte

perspective, un plan de développement durable entre le Nord et le Sud du monde et la pacification entre les peuples et les diverses religions ou civilisations deviendront concevables.

Une Constitution démocratique est aussi indispensable pour permettre à l'Union d'affronter avec des moyens adéquats le problème de la croissance de l'économie européenne et les réformes nécessaires pour sauvegarder le modèle social européen. La création de l'euro a garanti l'unité du marché et la stabilité économique. Mais l'Union monétaire ne s'est jamais accompagnée d'une union économique. Le Plan Delors pour « la croissance, la compétitivité et l'emploi » approuvé par le Conseil européen en 1993, attend encore aujourd'hui un début de réalisation. En outre le Conseil européen a approuvé à Lisbonne en 2000, une stratégie pour faire de l'économie européenne la plus dynamique du monde, fondée sur le savoir. Il s'agit d'un projet juste et ambitieux, mais il se produit exactement l'inverse. L'écart technologique entre l'Europe et les pays plus dynamiques sur le front de l'innovation comme les USA et le Japon ne fait que s'aggraver. Les faits ne suivent pas les promesses parce que les gouvernements nationaux ne veulent pas concéder à l'Union les moyens financiers nécessaires à la réalisation des projets qu'ils ont eux-mêmes prévus. Les gouvernements soutiennent qu'il suffit de coordonner les politiques nationales. C'est une illusion ou un mensonge. Il est nécessaire de transférer au budget européen les dépenses qui sont inefficaces au niveau national. Le budget européen doit augmenter. Aujourd'hui le plafond des ressources européennes est fixé au niveau ridicule de 1,24 % du PIB européen. La majeure partie de la dépense publique reste au niveau national (en moyenne 45 % du PIB). Il n'est pas question de faire payer plus d'impôts aux citoyens ; il est question de rendre plus efficaces les fonds dépensés pour l'emploi, la recherche technologique avancée, la politique industrielle, les armements, la diplomatie et les aides au développement. Les citoyens européens seront plus riches, plus prospères et en sécurité quand ces ressources seront gérées par un gouvernement européen.

De l'Europe intergouvernementale à l'Europe des citoyens.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'initiative des gouvernements européens a été indispensable pour mettre en route la construction de l'Europe. En 1950 la proposition franco-allemande de la CECA a ouvert la voie à la pacification du Continent. Aujourd'hui l'Europe occidentale et l'Europe de l'Est, séparées par la guerre froide sont en train de se ré-unir grâce à la vision clairvoyante des pères fondateurs. Mais le processus d'unification européenne ne pourra pas être conduit à son terme sans un engagement direct des représentants des citoyens européens.

L'Union est en crise. Les partis européens ne peuvent plus déléguer la construction de l'Europe aux humeurs de quelques leaders nationaux. Le Parlement européen a été élu au suffrage universel en 1979. Il est le représentant légitime des citoyens européens. S'il le veut, il a le pouvoir de proposer et d'exiger des gouvernements une réforme démocratique de l'Union. En 1984, sous

l'impulsion d'Altiero Spinelli, il a approuvé le Traité d'Union européenne, un projet de Constitution. Mais après le refus de Madame Thatcher, le projet a été abandonné. Dix ans après, le Parlement européen a approuvé le projet Herman. Mais ensuite, il n'a pas eu le courage de le soutenir pour les ratifications nationales.

Aujourd'hui nous ne sommes plus dans le temps des hésitations. L'élargissement de l'Union a été décidé. Personne ne peut nier qu'une Union à 25 ne peut pas fonctionner avec les règles conçues pour une Europe à six. Et bientôt entreron encore la Roumanie, la Bulgarie, la Croatie et la Turquie. Il est évident que sans cadre juridique constitutionnel, l'Union se diluera dans une aire sans aucune identité politique où se formeront des coalitions hégémoniques et reviendront les rivalités nationalistes d'un passé qui pèse encore sur l'avenir des européens.

Il y a deux objectifs que les partis européens doivent faire leurs en vue de l'élection de 2004, pour porter à son achèvement la construction européenne.

1. Le premier concerne la procédure pour l'élection du Président de la Commission. Il convient d'éviter une nouvelle chute de la participation électorale en commençant par légitimer démocratiquement le principal organe exécutif de l'Union : la Commission. Les eurosceptiques contestent les directives qui proviennent d'un organisme qu'ils considèrent comme bureaucratique, parce que privé de légitimité populaire. On dit que l'Union est loin des citoyens. Et cette accusation est en partie fondée parce que le processus décisionnel européen n'est pas transparent. Pour remédier à ce défaut il est nécessaire de rendre clair pour les électeurs ce qu'est le rapport Parlement-Commission. La Commission doit devenir toujours plus l'expression de la volonté populaire et le Parlement le siège du contrôle de l'exécutif européen. Il faut que le Président de la Commission soit tout de suite mentionné par les partis européens, dès la campagne électorale afin que les citoyens puissent se rendre aux urnes en sachant, que, en même temps que leur parti, ils choisiront le Président de la Commission. La Constitution européenne prévoit déjà (art. I.26) qu'on doive désigner le Président de la Commission « compte tenu des élections au Parlement européen ». Bien que la Constitution ne soit pas encore en vigueur, personne ne peut empêcher les partis européens de renforcer la légitimité démocratique de l'exécutif européen en proposant tout de suite leur candidat.
2. Le second objectif qui doit être inséré dans le programme électoral des partis européens concerne l'engagement de faire avancer, par le nouveau Parlement européen, la procédure pour la convocation d'une nouvelle Convention, afin de s'attaquer aux questions restées sans solution dans la Constitution européenne. Cette procédure est également déjà prévue par la Constitution à l'article IV-7. En bref, il est question d'éliminer le droit de veto dans tout le processus décisionnel de l'Union y compris,

bien entendu, dans la procédure de révision constitutionnelle.

La Constitution européenne avec ceux qui la veulent.

Une objection insidieuse se trouve enfin rejetée. Un préjugé diffus s'insinue contre l'Europe à deux vitesses, alimenté par la confusion dans laquelle verse le débat européen. Si l'on entend, comme certains gouvernements entendent peut être, effectivement le faire, la formation d'un directoire entre pays forts, hors d'un cadre juridique constitutionnel, l'objection est fondée. Une Europe à la carte représenterait les prémisses de la désagrégation de l'Union, parce qu'elle rallumerait les jalousies et les rivalités nationales. Au contraire, on doit porter un jugement différent si tous les pays n'adoptent pas la Constitution européenne au même moment. Il s'agirait

dans ce cas d'un progrès décisif vers une plus grande unité politique de l'Europe.

A partir de la CECA, quand l'Angleterre a refusé de participer, jusqu'au traité de Maastricht quand de nouveau l'Angleterre et d'autres pays ont refusé de participer à la monnaie unique, la décision d'un groupe de pays d'aller de l'avant a représenté les prémisses d'une plus grande intégration. Les indécis suivront. La vérité c'est qu'aujourd'hui l'alternative se trouve entre une Europe unie par une Constitution et une Europe divisée.

Ceux qui veulent l'unité doivent, sans plus tarder, agir afin que le Parlement européen et les parlements nationaux adoptent la Constitution européenne avant l'élection européenne, pour relancer de cette façon le processus constituant mis en péril par les rivalités intergouvernementales.

Une Constitution européenne ouverte sur l'avenir.

« La devise de l'Union est : *Unie dans la diversité* »

Préambule et article IV-1, al. 3

Un travail remarquable a été accompli par la Convention sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing. Travail d'autant plus digne d'admiration que l'on connaît les exigences contradictoires formulées par les représentants des gouvernements des Etats membres et de nouveaux membres, de même que la difficulté à parvenir à un consensus entre 105 membres de la Convention. La diversité d'opinions et de conceptions a failli l'emporter sur l'unité d'un projet susceptible de réunir un consensus général. Celui-ci a été obtenu grâce à l'appui des parlementaires nationaux et à un sursaut de conscience de l'intérêt commun des représentants gouvernementaux. Le tout orchestré d'une main de maître par le Président Valéry Giscard d'Estaing.

Une première observation saute aux yeux : le texte est long et compliqué malgré les efforts des rédacteurs². De ce fait, il ne répond pas au **critère de lisibilité** et de transparence. Aux côtés des articles sur les institutions brefs et clairs, s'étalent des articles longs et techniques sur la Cour de justice ou le marché intérieur et les politiques communes³. Il en résulte un déséquilibre qui rend difficile la lecture du projet qui se devait d'être succinct et limpide, donc accessible aux Européens. A l'exception des principes régissant la répartition des compétences et le fonctionnement, les définitions et les normes plus détaillées sur les politiques communes qui peuvent varier selon les majorités politiques, seraient reprises sous la forme de lois de base en annexe du texte central de la Constitution. Il en irait de même de la PESC

comme de la Charte des droits fondamentaux. Sans modifier l'équilibre des pouvoirs, la lisibilité et de ce fait l'impact du cœur de la Constitution sur les citoyens sont à ce prix. Evitant toute rupture avec le projet actuel de Constitution pour l'Europe, ces aménagements aboutiraient à une partie formée de la Constitution proprement dite, à la fois concise, simple et lisible ; une deuxième partie comprendrait en annexe des lois de base, les protocoles et la Charte des droits fondamentaux.

Le Préambule est concis et fort. Un regret cependant, l'absence des régions parmi tant de points positifs : la primauté du droit de l'Union, sa personnalité juridique et la répartition des compétences dans l'Union qui clarifie la ligne de partage entre l'Union et les Etats membres. Comme on pouvait s'y attendre, ce sont les compétences partagées qui concernent le plus grand nombre de domaines. Un deuxième élément positif se réfère à la clause de flexibilité à l'Article 17 qui reprend l'approche du traité de Rome consistant à prévoir l'imprévisible. Un troisième concerne la méthode générale : [l'Union] « exerce sur le mode communautaire⁴ les compétences qu'ils [les Etats membres] lui transfèrent » (Art.1, al.1).

Le cadre institutionnel unique n'exclut pas une diversité des rôles mais aussi des processus de décision des institutions et la place de la Commission dans les domaines communautaires par comparaison avec la PESC et la PESD. A la longue, cette disparité peut entraîner des dysfonctionnements de l'Union et une séparation artificielle entre les fonctions économiques et sociales et les fonctions régaliennes ou politiques par excellence. D'autant que la monnaie unique et la coordination des politiques économiques et budgétaires

² La distribution de ce texte au moment des ratifications parlementaires mais surtout à la veille des référendums ne risque-t-elle pas d'obscurcir le débat européen, voire de provoquer des réactions négatives ? L'expérience danoise prouve qu'il ne s'agit pas uniquement d'hypothèse théorique.

³ La Cour de justice occupe une place disproportionnée par comparaison avec les autres institutions de l'Union. Dès lors, une trentaine d'articles et plus de 10 pages pourraient être renvoyés en annexe.

⁴ Des exceptions sous la forme de l'unanimité ou du consensus concernent notamment la PESC et la PESD ainsi que la fiscalité. Ces domaines s'apparentent à la méthode intergouvernementale.

se situent à cheval entre ces domaines et que l'Union est soumise à des tensions et des vitesses différenciées du fait de l'union monétaire et de Schengen notamment. Certes, le rôle attribué au Ministre européen des Affaires étrangères devrait contribuer au fonctionnement plus harmonieux et plus cohérent de ces domaines de haute politique. Cependant la guerre de l'Irak a mis à nu l'impact que les divisions entre les membres peuvent produire sur la solidarité et la capacité de l'Union. Les observations au sujet de l'Union écartelée entre le communautaire et l'intergouvernemental ne semblent pas avoir perdu de leur pertinence. A cet axe de tensions s'ajoute désormais une différence de conceptions et de comportements fortement accentués en raison de l'élargissement à 25 membres. L'Union est en quête d'un cadre fonctionnel cohérent et efficace. On peut se demander si le projet de Constitution répond entièrement à cette nécessité.

Quant aux institutions, les avancées sont inégales. **Le Parlement européen** sort renforcé de la Convention, donnant ainsi une dimension plus démocratique à l'Union. Outre les fonctions législative et budgétaire et ses pouvoirs de contrôle politique sur la Commission, il élit désormais le Président du Collège européen. De la sorte, il consolide son autorité. Il exerce un pouvoir d'initiative à travers la Commission, il reçoit des pétitions, nomme le médiateur européen et a la faculté de constituer des commissions d'enquête. Cette panoplie d'instruments qui le rapprochent des citoyennes et des citoyens, demeure incomplète sans la possibilité de procéder à des auditions qui permettent d'ausculter les pulsations de la société.

La grande innovation concerne le Président du **Conseil européen** élu à la majorité qualifiée. Le Président dirige et anime les travaux du Conseil européen, en assure la préparation et la continuité en coopération avec le Président de la Commission, et sur la base des travaux du Conseil des affaires générales. En outre, il œuvre pour faciliter la cohésion et le consensus au sein du Conseil européen. Il représente l'Union dans les relations extérieures au niveau des Chefs d'Etat ou de gouvernements en matière de politique étrangère et de sécurité commune, sans préjudice des compétences du Ministre des Affaires étrangères de l'Union. On pourrait y ajouter : « ni celles du Président de la Commission ». En effet, des réunions fréquentes exigent la présence des deux Présidents et celle du Ministre européen. D'autant que la politique étrangère a une importante dimension économique, tandis qu'à son tour la sécurité déborde largement le concept étroit de sécurité militaire et tend à englober des activités aussi bien économiques, sociales, culturelles que scientifiques et technologiques.

Si le Conseil européen agit de préférence par consensus, il n'exclut pas pour autant le vote : la majorité qualifiée est prévue pour l'élection de son Président et la majorité simple pour l'adoption de ses règles de procédures. La confiance acquise par la pratique de collaboration devrait permettre au Conseil européen d'élargir à l'avenir le champ de la majorité qualifiée.

A son tour, **le Conseil des Ministres** comporte plusieurs innovations. Conjointement avec le Parlement européen, **le Conseil législatif** exerce les fonctions législative et budgétaire. Sa composition comprend un ou deux autres ministres en fonction des thèmes traités. Certes, c'est un pas vers la formation d'une deuxième Chambre législative, le Conseil des Etats. Cependant, toute l'ambiguïté n'est pas levée, le Conseil des affaires générales perpétuant une certaine confusion des pouvoirs.

Un petit pas consiste en un nouveau système de rotation égale à la présidence pour des périodes d'au moins un an qui tient compte des équilibres politiques et géographiques européens et de la diversité des Etats membres. Une exception : le Conseil des Affaires étrangères est présidé en permanence par le Ministre des Affaires étrangères européennes.

L'unanimité est de rigueur en matière de politique fiscale ainsi que dans des cas expressément prévus par la Constitution dont la PESC et la PESD. C'est une épée de Damoclès encore bien plus menaçante dans une Union à 25. D'où la nécessité d'une clause de flexibilité permettant le recours progressif au vote à la majorité qualifiée. Outre la majorité simple, la nouvelle majorité qualifiée entre en vigueur dès 2009. Celle-ci implique la majorité des Etats membres représentant au moins les trois cinquièmes de la population de l'Union, lorsque le Conseil statue sur proposition de la Commission ou du Ministre des Affaires étrangères de l'Union. En revanche, en l'absence de leurs propositions, la majorité qualifiée exige le vote des deux tiers des Etats membres. Cette distinction correspond à une pratique ancienne qui repose sur l'idée que la proposition constitue une garantie d'un projet préservant les intérêts des petits et moyens Etats et tenant compte de l'équilibre général notamment entre les grands Etats membres. De surcroît, les propositions de la Commission engagent sa responsabilité devant le Parlement européen.

Dans la ligne traditionnelle, **la Commission européenne** promeut l'intérêt général européen, prend des initiatives, veille à l'application des décisions communes et représente l'Union, à l'exception de la PESC. En tenant compte de l'expérience, la Constitution confirme qu'un acte législatif ne peut être adopté que sur proposition de la Commission sous réserve de dispositions particulières. A l'inverse de cette règle générale, ce n'est que lorsque la Constitution le prévoit que les autres actes sont également adoptés sur proposition de la Commission. Pour assurer à l'avenir plus d'efficacité et le contrôle démocratique, une clause évolutive permettrait d'éviter des réformes à répétition.

L'importance de la Commission et son rôle central sont attestés par le débat que soulève sa composition et par l'autorité renforcée de son Président. Sans mettre en question son indépendance et sa haute compétence qui forment le fondement de son autorité, des exigences contradictoires alimentent les discussions au sujet de sa composition de 15 membres à partir de 2009 : le Président, le Ministre des Affaires étrangères de l'Union, Vice-Président, les treize Commissaires européens sélectionnés selon un « système de rotation égale » entre

les Etats membres sans distinction. Afin de préserver l'équilibre général, chacun des Collèges successifs doit refléter l'éventail démographique et géographique de l'ensemble des Etats membres de l'Union. Dans le même esprit, le Président de la Commission choisit les membres sans droit de vote venant de tous les autres Etats membres.

Cette formule est censée garantir à la fois la compétence, l'efficacité et l'autorité de la Commission. Elle vise à ne pas négliger certains pays en procurant une connaissance de la diversité accrue, tout en créant un noyau de 15 décideurs soutenu par 10 autres membres ayant droit à la parole mais sans droit de vote. La question demeure de savoir si cette égalité des Etats dans la répartition des Commissaires ne risque pas d'affaiblir la Commission et du même coup la méthode communautaire. En effet, les membres provenant de Malte seront aussi souvent présents que ceux en provenance d'Allemagne, les deux pays accusant le maximum de disparité en termes de ressources humaines. L'insistance sur la rotation égale traduit l'idée sous-jacente selon laquelle les Commissaires seraient des « représentants » de leurs pays. Or cette image véhiculée par les médias est en contradiction avec l'indépendance de la Commission dont les membres ne reçoivent pas de mandats extérieurs. Les récentes déclarations de Pascal Lamy à l'encontre du déficit budgétaire de la France sont là pour rappeler la mission européenne des Commissaires.

La solution proposée par le Président Prodi consiste à avoir un membre par pays⁵ mais de compenser la lourdeur d'une Commission de vingt-cinq membres par la mise en place d'une sorte de cabinet ministériel de sept membres dont chacun assumerait la présidence d'un groupe rassemblant une série de secteurs⁶. Bien que faisant une concession à l'exigence d'égalité, cette formule laisserait une marge de choix des sept leaders des sous-groupes et permettrait une répartition des tâches en fonction des compétences. En conséquence, tout en gardant le contact avec tous les Etats membres, la Commission serait en mesure de fonctionner efficacement, de renforcer son autorité politique et de refigurer un gouvernement européen.

Indépendamment de la formule qui sera adoptée par la C.I.G., l'essentiel est que la sélection des Commissaires et la répartition des tâches soient faites en fonction des critères de haute compétence, de solides connaissances mais aussi de capacité d'influence et d'engagement européen. Pour remplir son rôle de fédérateur, la Commission doit pouvoir compter sur des personnalités politiques de grande envergure. L'expérience des Commissions montre par ailleurs le rôle de premier plan des personnalités qui ont animé les Collèges européens : les Monnet, Hallstein, Davignon, Delors ont fortement marqué la construction européenne. Ne faudrait-il pas, au

vu de cette leçon d'histoire européenne, accorder une marge de choix et de manœuvre plus large au Président de la Commission ?

Par sa composition pluripartite, la Commission n'est pas sans rappeler le Conseil fédéral suisse qui comprend sept membres appartenant à quatre partis politiques. Les différences marquées demeurent : la durée du mandat présidentiel (cinq ans contre un an), le nombre de membres, la dimension des tâches et la responsabilité devant le Parlement européen sans oublier la grande mission de « création continue » dont est investie la Commission. C'est dire l'importance centrale de son rôle de promotion de l'intérêt général européen, de pôle d'impulsion et de coordination dans ce grand ensemble de réseaux d'intérêts et de communications. Dans le respect de l'équilibre avec le Conseil représentant les Etats membres, la Commission incarne le pouvoir actif européen.

La Constitution confirme la pratique des consultations des groupes d'intérêts et des publics concernés, accroissant leur proximité des centres de décisions. La préparation de la directive sur les produits chimiques est un exemple des pressions divergentes des industries et des organisations pour la protection de la nature. Au plan institutionnel, le Comité économique et social de même que le Comité des régions offrent des accès structurels. Ce dernier composé d'élus régionaux et locaux semble promis à un avenir politique dans la mesure où il est susceptible de réduire les distances entre les institutions de l'Union et les collectivités locales. Chacun à sa façon, les Comités répondent au besoin de consultation et de plus de proximité.

Le principal nœud qui handicape la Constitution demeure le clivage, voire le fossé qui sépare les affaires communautaires des affaires de politique étrangère, de sécurité et de défense commune. Dans ces domaines régaliens, la Commission peut agir par l'intermédiaire du Ministre européen qui de surcroît a la faculté de présenter les propositions au nom de la Commission. De la sorte, la porte est ouverte à plus de responsabilité devant le Parlement européen. Il n'en demeure pas moins que dans ces matières sensibles le consensus reste de rigueur. Le Président du Conseil européen et le Ministre européen qui président le Conseil des Affaires étrangères ont pour tâche de faciliter le consensus. Dès lors ils contribueront à contenir les délibérations dans le cadre institutionnel et à éviter le by pass utilisant des circuits extérieurs dont un exemple est la lettre des Huit. Si l'on admet que la seule instance capable de conduire une véritable politique étrangère commune est le Conseil européen, le rôle de son Président à temps plein et du Ministre européen contribue à l'émergence d'une politique étrangère de l'Union, tout en limitant la domination des Grands que tendent à accentuer les actions extra communautaires. L'enceinte communautaire permet aux Etats membres petits et moyens de mieux faire entendre leur voix et d'influer sur les décisions. C'est pourquoi en renonçant à la vaine opposition contre le Président permanent du Conseil européen, ils pourraient concentrer leurs efforts pour accroître le rôle de la Commission dans la

⁵ L'ancien Président de la Commission européenne, Jacques Delors a également opté pour une Commission de 25 membres.

⁶ Ce nombre de 7 correspond au nombre des membres du Conseil fédéral suisse. En raison d'une surcharge, on propose d'augmenter ce nombre et d' étoffer leur secrétariat en recourant aux secrétaires d'Etat notamment.

préparation et dans le suivi des décisions du Conseil européen. Faut-il rappeler que la longue expérience démontre que la Commission est le meilleur garant de l'intérêt commun et de l'équilibre démocratique au sein de l'Union. Quant aux résidus de l'unanimité en matière législative et la menace qu'elle fait peser sur le bon fonctionnement de l'Union, une clause de flexibilité permettrait des aménagements indispensables à l'avenir.

Sous le signe de la flexibilité ont été accomplies des avancées significatives dont l'euro et Schengen sont des témoins. Une clause tacite au départ a revêtu la forme de coopération renforcée, en vertu de laquelle un groupe de pays membres peut décider d'avancer comme une sorte d'avant-garde ou de noyau pionnier avec l'approbation des autres membres et à condition de leur laisser la porte ouverte. Ainsi assume-t-il le rôle de pionnier qui vise à attirer dans son sillage ceux qui n'avaient pas la volonté ou les moyens de s'engager dès le départ. C'est une voie prometteuse pour l'avenir.

En revanche, la procédure d'approbation et de ratification de la Constitution européenne apparaît en contradiction avec cet esprit de flexibilité. En effet, cette procédure exige l'unanimité à deux niveaux : lors de l'adoption du projet de Constitution puis au moment de sa ratification par les Etats membres. Cette exigence dépasse même les règles d'entrée en vigueur des organisations internationales intergouvernementales. En cas de refus d'un ou de quelques-uns des Etats membres, deux cas de figure viennent à l'esprit : la Constitution ne voit pas le jour ou les Etats qui l'ont ratifiée créent un sous-ensemble doté d'une nouvelle Constitution. Les référendums nationaux viennent alourdir l'exigence de l'unanimité : à titre d'exemple, une fois de plus un vote négatif du Danemark ou de l'Irlande pourrait produire un effet de distorsion des normes démocratiques qui en résulterait au plan de l'ensemble de l'Union. A l'évidence, une partie minime des citoyennes et des citoyens de l'Union se prononçant contre dans un de ces pays pourrait mettre en échec des millions de voix ou les majorités parlementaires se prononçant en faveur de la Constitution.

Les choix déterminants pour l'avenir que la Convention était appelée à faire ne sont pas toujours clairs. Ils reflètent souvent les compromis entre l'exigence

communautaire et le poids intergouvernemental. L'équilibre semble esquissé entre le Conseil européen et la Commission, entre leurs deux Présidents, lesquels tout en respectant une division des tâches, sont condamnés à collaborer étroitement. A son tour, le Ministre européen des affaires étrangères jette un pont entre les institutions intergouvernementales et la Commission. De surcroît, en tant que vice-président de la Commission, il peut présenter des propositions au nom de celle-ci au Conseil européen, en ouvrant ainsi la porte à la responsabilité parlementaire en matière de politique étrangère et de sécurité commune. C'est un pas incertain sur la voie de la démocratisation de l'Union.

La guerre d'Irak a provoqué une fissure parmi les membres et les nouveaux membres qui n'a pas tardé à affecter la cohésion de l'Union. A la lumière de cette expérience et sous la pression des opinions publiques européennes, les plaies se referment comme en témoigne la réunion des Trois, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni. En raison de leurs responsabilités et de leurs poids politiques, leur leadership est incontournable mais serait mieux accepté s'il s'exerçait dans le cadre du Conseil européen et avec le soutien des autres Etats membres. Dans le désordre international actuel, plus que jamais l'Amérique, l'OTAN et les Nations Unies ont besoin d'une Europe Unie en tant que facteur de stabilité et d'équilibre. C'est la mission de l'Union dans un monde qui assiste au retour du multilatéralisme et à l'émergence de nouvelles puissances régionales et mondiales. Ces changements profonds qui s'annoncent préparent les bases d'une ONU régénérée, fondée sur le respect des principes fédératifs et sur le dialogue des cultures. A plus d'un titre les expériences de la Suisse et de l'Union pourront être prises en compte au cours de la mise en place progressive d'un nouvel ordre mondial. Outre l'attraction que l'Union exerce à l'égard de ses voisinages, elle développe un vaste réseau de partenariats et d'associations en recourant au « pouvoir doux », au dialogue fondé sur le respect des identités différentes ainsi que sur la participation volontaire. Un regard sur l'avenir permet de mesurer l'importance de la Constitution européenne qui vise à consolider l'Union de l'Europe. Dans ce concert la voix de la Suisse qui a tant à donner, reste inaudible alors que l'Europe vit un des grands moments de son histoire.

Dusan SIDJANSKI

Professeur honoraire de l'Université de Genève. Président du Centre européen de la culture.
Article publié en commun avec The Federalist Debate.

Les Cahiers de la Constitution fédérale européenne.

Publiées par Presse fédéraliste avec le soutien de la Fondation européenne Luciano Bolis.

N° 5 : Lionel ROBBINS - *Aspects économiques de la fédération (1940).*

N° 6 : Mario ALBERTINI - *Qu'est-ce-que la fédération ?*

A commander à Presse fédéraliste – LYON - € 2.25 par exemplaire. Port payé.

L'Europe malade de ses dirigeants.

L'échec du Sommet Européen de Bruxelles, en décembre, agit comme le révélateur de ce que valent les règles institutionnelles en vigueur dans l'Union, et les personnes qui prétendent les incarner.

Baignant dans une logique purement intergouvernementale, à la merci des ambitions à court terme de quelques dirigeants, les conférences du même nom ne peuvent accoucher que de blocages, ou de compromis tellement boiteux qu'ils enterrent, par leurs renoncements, l'essence même du précieux projet européen. Il n'est donc pas surprenant que le texte proposant une Constitution pour notre continent, n'ait pu être accepté par un club où, dans le secret, seuls s'expriment les égoïsmes, alors qu'il avait été élaboré par une instance plus ouverte et plus représentative des équilibres de la société européenne : la Convention.

Paradoxalement, cet échec en évite peut-être d'autres. Car l'adoption -en l'état- du texte conventionnel, malgré ses avancées institutionnelles indéniables et indispensables, et l'affichage de certains objectifs et principes en phase avec les aspirations écologistes, était un pari. Pari, car ce texte gravait dans le marbre constitutionnel l'ensemble des détestables politiques libérales actuelles de l'Union, et, par une clause de révision nécessitant une double unanimité, rendait difficile leur évolution future. Pari, car on voyait mal comment faire admettre sans broncher, dans les prochains mois, à chacun des peuples européens, un texte encore inabouti. Pourtant, l'Europe - sauf au risque de dissoudre ses valeurs dans une simple zone mercantile - ne peut en

rester au piteux Traité de Nice, dont il est d'ailleurs pathétique de voir les principaux négociateurs découvrir, aujourd'hui, à quel point il est dangereux, voire inapplicable. Parce que l'élargissement sans précédent de ses frontières est inéluctablement fixé au 1^{er} mai prochain, parce qu'elle ne peut plus rester un nain politique paralysé face à la violence des défis sociaux et environnementaux imposés par la mondialisation, l'Union Européenne doit avancer.

Croire pourtant que l'on pourrait progresser en donnant les pleins pouvoirs à quelques gouvernements, pour créer, en dehors des institutions, un groupe de "pays pionniers", est une illusion. Car dans une telle Union à géométrie variable, où certains États avanceraient seuls, dans tel ou tel domaine, en "coopération renforcée" - ce qui signifie hors de tout contrôle parlementaire - on creuserait le déficit démocratique qu'une Constitution - dès lors abandonnée - avait pour mission de combler. Il y aurait alors peu d'espoir qu'une telle Europe, complexifiée à l'extrême et incomprise des citoyens, aille vers l'efficacité fédérale et le développement soutenable. Il faut donc contourner le récif intergouvernemental sur lequel se brisent systématiquement les rêves d'une autre Europe.

Nous appelons alors solennellement les Chefs d'État et de gouvernements à prendre acte de leur incapacité à dépasser, seuls, les blocages. Le Conseil Européen doit redonner la parole aux citoyens. Le Parlement Européen qui sera élu le 13 juin prochain, doit, désormais, être clairement au centre d'un processus constituant.

Gérard ONESTA - Vice-président du Parlement européen (Verts)

Hélène FLAUTRE - Députée européenne (Verts)

Editorial de *Carré d'Europe*, n° 17, 4^{ème}. trimestre 2003 publié avec l'autorisation des auteurs.

Bruxelles, le 16 février 2004

20 ANS APRES LE PROJET « SPINELLI » DE CONSTITUTION ; L'EUROPE POLITIQUE NE DOIT PAS AVANCER A RECULONS.

A l'occasion du 20^{ème}. anniversaire, le 14 février dernier, de l'adoption par le Parlement européen du projet de Traité constitutionnel présenté par Altiero Spinelli, l'*U.E.F.* réaffirme l'urgence de **procéder résolument sur la voie constituante** initiée il y a vingt ans.

Pour le secrétaire général de l'*U.E.F.*, Bruno BOISSIERE : « *un acte politique fondamental doit maintenant concrétiser les idées visionnaires avancées à l'époque ; une première Constitution européenne doit être adoptée avant les élections européennes de juin 2004. En effet, sans un saut qualitatif immédiat tel que celui proposé par la Convention européenne, l'Union européenne ne se donnera pas la chance de relever les défis actuels et de procéder à des développements ultérieurs* ».

Selon l'*U.E.F.*, la vision et la lucidité d'Altiero Spinelli d'une Europe plus citoyenne, démocratique, efficace et transparente doivent inspirer tous les parlementaires et les gouvernements qui ont la volonté politique de **réaliser la finalité fédérale** envisagée dès l'origine de la construction européenne. C'est pourquoi l'*U.E.F.* invite le Parlement européen à poursuivre sa vocation et à prendre, en coordination avec les parlements nationaux, toutes les initiatives pour que le processus constitutionnel en cours débouche sur **l'approbation du projet de la Convention avant les élections européennes de juin**.

« *Les gouvernements doivent regarder l'avenir de l'Europe droit devant et non pas retourner aux pratiques intergouvernementales du passé qui non seulement ne sont pas démocratiques mais condamnent aussi l'Europe à l'impuissance. L'Europe politique ne doit pas avancer à reculons* », a déclaré le Président de l'*U.E.F.*, le député européen Jo LEINEN.

Constitution de l'UE : la grande majorité de la population demande des concessions pour parvenir à un accord.

Un sondage réalisé dans l'Union européenne à vingt-cinq indique que 77 % de la population est favorable à l'adoption par l'UE d'une constitution, tandis que 15 % y est opposée. C'est nettement plus que les 67 % enregistrés juste avant le lancement de la Conférence intergouvernementale. Plus des deux tiers des personnes interrogées s'attendent à une paralysie des institutions européennes en l'absence de constitution. Elles sont 62 % à souhaiter que leur pays fasse des concessions pour parvenir à un accord. Et 59 % sont d'accord pour que les États membres qui souhaitent approfondir leur coopération puissent le faire sans attendre tous les autres. (Le sondage a été réalisé dans vingt-cinq pays, entre le 14 et le 23 janvier 2004, dans le cadre de l'Eurobaromètre).

La grande majorité (77 %) des personnes interrogées pense que l'Union européenne doit se doter d'une constitution. Ce chiffre est plus élevé que celui du précédent sondage (effectué en septembre-octobre 2003), qui s'établissait à 67 %. L'adoption d'une constitution bénéficie d'un très large soutien (plus de 80 %) dans les pays suivants : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal, Chypre, Hongrie, Lituanie et Slovaquie. Seules les opinions publiques suédoise et britannique, avec 58 % et 51 % respectivement, se situent en dessous des 60 %. Dans seize pays, moins de 15 % de la population est opposée à l'idée de constitution européenne. On note une opposition un peu plus marquée en Autriche, en Suède, au Danemark et au Royaume-Uni (les pourcentages allant de 23 % à 30 %). Les résultats du sondage confirment également qu'un grand nombre de personnes souhaiteraient voir créé un poste de ministre européen des affaires étrangères.

Le sondage a été effectué peu après l'échec des négociations de la CIG à Bruxelles en décembre. Les personnes interrogées pensent en majorité que leur pays doit être prêt à faire des concessions pour permettre l'adoption d'une constitution. En moyenne, 62 % des citoyens de l'Union européenne à vingt-cinq partagent cet avis, tandis que 28 % sont opposés à des concessions nationales. L'aire de répartition des opinions favorables est très étendue : dans dix-huit pays, on note une majorité absolue (avec plus de 50 %) et, dans six pays, la majorité relative compense le pourcentage d'opposants. Sur vingt-cinq, la Slovaquie est le seul pays où les adversaires des concessions nationales soient plus nombreux que leurs partisans. L'ouverture aux concessions est présente dans toutes les tranches d'âge et

varie peu selon le niveau de formation, la profession exercée ou le lieu de résidence, qu'il soit urbain ou rural.

Quelque 67 % des personnes interrogées dans l'UE à 25 craignent que l'absence de constitution ne bloque les travaux des institutions. La plupart d'entre elles souscrivent à l'idée d'une Europe à plusieurs vitesses. Elles sont 59 % à considérer que les États membres qui souhaitent renforcer leur coopération doivent le faire sans attendre les autres. Cette idée recueille, en moyenne, davantage d'opinions favorables dans les pays adhérents que dans les quinze États membres actuels. Les adversaires d'une Europe à plusieurs vitesses se situent aux alentours de 32 % ; ils sont relativement moins nombreux en Espagne et dans tous les pays candidats, et c'est aux Pays-Bas (46 %) que l'on enregistre le taux d'opposants le plus élevé.

Les résultats du sondage confirment que la plupart des gens ne s'estiment pas bien informés sur le projet de constitution, tandis qu'un quart des citoyens actuels et futurs de l'Union européenne se déclarent bien informés. Les personnes interrogées ont eu à se prononcer sur deux affirmations fausses concernant le contenu de la Constitution, à savoir l'élection directe du président du Conseil européen et la création d'une armée européenne. Chacune de ces affirmations a été jugée exacte par environ 40 % des personnes interrogées, et fautive par quelque quarante autres pour cent. La plupart des sondés (65 %) comptent sur les chaînes nationales de télévision ou de radio pour les tenir informés alors que 43 % souhaiteraient être informés par la presse écrite nationale.

Le rapport complet peut être consulté à l'adresse suivante :
[http : //europa.eu.int/comm/public_opinion/index_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/public_opinion/index_fr.htm)

Henri Frenay,
incarnation française
du fédéralisme européen.
Témoignage pour l'histoire.

1^{ère} partie... (suite dans notre numéro de juin 2004)

En publiant *Henri Frenay de la Résistance à l'Europe*⁷, mémoire de 716 pages soutenu le 6 décembre 2002 devant un jury de l'Institut d'Études politiques de Paris, en vue de son habilitation à diriger des recherches historiques, Robert Belot, maître de conférences des Universités, a comblé une lacune singulière et répondu à l'attente de ceux qui, dans la résistance à l'occupation hitlérienne et dans l'aventure fédéraliste de la fin ou des lendemains de la deuxième guerre mondiale, ont partagé

l'itinéraire exceptionnel de l'une des figures françaises les plus attachantes du XX^e siècle.

J'ai eu précisément le privilège de collaborer quotidiennement avec Henri Frenay pendant près de neuf années, dans l'exercice de mes fonctions de secrétaire général de l'Union française des fédéralistes puis du Mouvement fédéraliste européen, dont il était le leader et le président. Me consacrant son maître ouvrage – *La Nuit finira*⁸ –, paru en 1973, il me délivra ce bref message : « À Jean-Pierre Gouzy, ami depuis vingt-cinq ans, ce

⁷. Paris : Seuil, coll. « L'Univers historique », 2003.

⁸. Paris : Robert Laffont, 1973.

livre où il verra comment dans la bataille clandestine sont nées mes convictions européennes. » Ce souvenir je l'ai gardé d'autant plus présent à l'esprit que, peu de temps avant sa disparition, Henri Frenay m'avait remis des archives personnelles d'une exceptionnelle richesse, illustrant son parcours européen et en même temps le deuxième engagement majeur de sa vie, le combat fédéraliste ou, plus exactement, le combat pour une Europe fédérale.

Quand, effectivement, Robert Belot prit contact avec moi pour me faire part de sa ferme intention de présenter à la postérité la dimension européenne généralement méconnue – en dehors des cercles politiquement initiés des années 1940 et 1950 – du fondateur de la Résistance intérieure française, dans l'ouvrage universitaire qu'il se proposait de publier, je lui ai apporté mon entier concours. C'est pourquoi l'auteur de ce travail remarquable fait référence une soixantaine de fois au « fonds privé » que j'avais préservé et que j'ai mis à sa disposition.

Un parcours fulgurant.

Comme beaucoup de symboles des périodes mouvementées, Henri Frenay a connu un parcours fulgurant. « Homme d'autorité, beaucoup plus qu'homme de pouvoir, attaché aux principes qu'il professait sans jamais admettre que la fin justifiait les moyens », écrira à son propos, Raymond Rifflet en 1995. « Il n'est jamais apparu comme un politicien, sinon comme un homme politique. » Le président François Mitterrand, à l'occasion de la remise de la grande croix de la Légion d'honneur à notre héros, affirmait le 15 mars 1988 à l'Élysée : « De ce que Henri Frenay a jamais été un homme politique, personnellement j'en doute. C'était en tout cas, et c'est toujours, un responsable qui s'est engagé avec la même foi pour les causes qu'il a choisies, parce qu'elles correspondaient dans son esprit à l'avenir au-delà de la France, à l'avenir même de cette partie du monde où nous sommes et qui s'appelle l'Europe. » Là encore, les fédéralistes, ceux qui concevaient le monde qui se forme aujourd'hui, avaient le tort, bien entendu, d'avoir de l'avance sur leur temps, les événements les rattrapaient. Mais enfin, la vie passe, et dans le cas d'Henri Frenay, elle a toujours servi à montrer le chemin sans jamais s'y installer.

L'homme que présente Robert Belot (R.B. dorénavant dans ce texte) était « très indépendant ». Il avait un proverbial franc-parler, l'amour-propre aisément à vif. On lui reprocha souvent son « manque de souplesse »... Effectivement, Frenay pouvait être redoutable. R.B. cite à ce propos sa réaction à la suite d'un incident de parcours qui l'avait opposé à son ami Enrique Gironella, ce catalan venu du marxisme pendant la guerre civile espagnole et qui exerçait dans les années 50 la fonction de secrétaire général de la Gauche européenne (p. 604) : « Ceci dit, mon cher Gironella, je renouvelle une fois de plus ce que je n'ai cessé de dire depuis bien longtemps (j'ai d'ailleurs l'impression qu'on ne m'a pas cru), je me fous éperdument des titres, des plumes au chapeau et des colifichets auxquels tant de gens attachent de l'importance. Une seule chose m'importe, c'est l'objectif

à atteindre et la meilleure façon de l'atteindre. » À bon entendeur, salut ! aurait aimé ajouter Alexandre Marc...

Voyons maintenant à très grands traits quel fut le parcours de cet homme de caractère. Il a grandi dans la France bourgeoise et provinciale de son temps au sein d'une famille catholique pratiquante, éduqué sous le signe de « la tradition et de l'ordre ». Son père était militaire, il le sera donc aussi. Sortant de Saint-Cyr, il participera à l'occupation de la Rhénanie dans les années 20. Doté de qualités exceptionnelles, selon ses propres supérieurs, il fera l'École de guerre et deviendra capitaine breveté d'état-major. Parlant couramment l'allemand, il suivra les enseignements du Centre d'études germaniques de Strasbourg juste avant le début de la deuxième déflagration mondiale. Le 21 juin 1940, trois jours donc après l'appel historique du Général de Gaulle dont il a ignoré la teneur, alors que la débâcle des forces françaises face à l'assaut des *Panzerdivisionen* était consommée, Frenay sera cité à l'ordre de son corps d'armée. D'abord, comme beaucoup, il sera sensible à ce que R.B. appelle « l'illusion tragique du pétainisme », mais il n'acceptera jamais l'occupation de son pays. C'est pourquoi il fondera le Mouvement de Libération nationale (MLN) pour « organiser l'invisible » et rédiger des journaux clandestins. Ainsi naquit *Combat* qui donnera le jour, à la Libération, à l'un des plus brillants quotidiens de Paris, après avoir donné ce nom à une sorte d'avant-garde de la Résistance, notamment en zone Sud. Grâce à *Combat*, remarque R.B. (p. 251), Frenay a réussi à mettre en place une organisation impressionnante, « la première de la zone [alors encore] non occupée en nombre et en degré de structuration ».

Dans la clandestinité, Frenay échappera évidemment plusieurs fois à la mort. Sa compagne, Berty Albrecht, aura moins de chance. Arrêtée par la Gestapo en mai 1943, elle se pendra en prison dans la crainte de parler sous la torture. Berty, femme de gauche, de douze ans l'aînée de Frenay, féministe, protestante, a exercé un ascendant considérable sur lui, à divers égards comparable à celui d'Ursula Hirschman sur Spinelli. Comme l'observe R.B., Berty amena notamment Henri à concevoir « que la guerre est autre chose qu'un exercice d'état-major concernant la seule caste militaire » (p. 50). En fait, il découvrira avec elle « une culture très différente de celle que lui a transmise sa famille et qu'il a trouvée dans l'armée » (p. 43).

Combat pour la liberté.

L'auteur consacre plusieurs centaines de pages à décrire ce qu'il advint du chef de *Combat* au cours d'une période de résistance marquée par son opposition « cardinale » à Jean Moulin, mais aussi aux antagonismes entre les hommes de « l'intérieur » et ceux qui avaient rejoint le Général de Gaulle à Londres, souvent dès 1940, ou qui se rallieront à lui à Alger en 1943. Un chapitre est également consacré à l'émergence de Frenay dans la France libérée, comme fondateur du « seul parti » directement issu de la Résistance (l'UDSR : l'Union démocratique et socialiste de la Résistance, dont François Mitterrand deviendra, dans les années 1950, le « patron ») et surtout comme ministre des prisonniers, déportés et réfugiés (4 840 000 personnes concernées à

l'automne 1944). Très vite, au surplus, il est devenu « l'homme à abattre » aux yeux d'un Parti communiste au sommet de sa force au début de la IV^e République, puisqu'il représentait alors plus du quart du corps électoral français.

R.B. éclaire et complète les propres témoignages d'Henri Frenay (notamment dans *La Nuit finira*, déjà cité, et dans *Les Volontaires de la nuit*⁹), ne laissant rien au hasard et restant toujours remarquablement précis, faisant revivre les fantômes d'une époque dramatique. Ceux de nos lecteurs qui souhaiteraient « plonger » dans cette histoire mémorable des années sombres peuvent aisément en prendre connaissance et comparer les témoignages. Nous nous limiterons ici, quant à nous (et c'est déjà considérable), à la « donne européenne » de l'épopée d'Henri Frenay, dont l'engagement fédéraliste date précisément de la période de guerre.

À ce propos, laissons la parole à Belot...

« C'est dans Londres en guerre, écrit-il (p. 304), qu'il [Frenay] prend soudainement conscience que d'autres imaginent l'avenir de leur pays, mais aussi rêvent d'une autre Europe, d'une Europe unie qui pourrait naître d'une paix juste et généreuse, à l'opposé de celle de 1919. C'est donc ici que Frenay commence à comprendre qu'il y a un au-delà à la France, à sa passion de la France. En porte témoignage le manifeste européen qu'il rédige sous la forme d'une longue lettre de seize pages adressée à Charles de Gaulle, le 8 novembre 1942. [...] Frenay se situe déjà dans l'après-guerre en prédisant le dépérissement du modèle de l'État-nation et son dépassement à travers le cadre fédéraliste. »

Ce courrier insolite confirme, en fait, le manifeste de *Combat* daté de septembre 1942 (R.B., p. 468) : « La révolution que nous portons en nous est l'aube d'une civilisation nouvelle. C'est là qu'est le sens de la guerre civile mondiale. L'histoire nous enseigne l'élargissement constant des frontières. Les États-Unis d'Europe, étape vers l'unité mondiale, seront bientôt une réalité vivante pour laquelle nous combattons. »

Mais revenons à la lettre de novembre 1942. Frenay rejette tout ce qui pourrait ressembler à un nouveau traité de Versailles, ses pompes et ses œuvres, culminant dans l'État-nation souverain et la mythologie de « la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

« L'erreur capitale, le péché mortel devant l'Histoire serait de vouloir restaurer ces États dans la plénitude d'une illusoire souveraineté », écrit Frenay (cité par R.B. p. 473).

« Le libre droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, étant donné la mosaïque de peuples qui constitue le continent européen, doit être considéré comme l'une des causes principales de la guerre actuelle. La souveraineté des États nés des traités de Versailles, Saint-Germain, Neuilly, Trianon, était un mythe qui pouvait donner satisfaction à des nationalistes bornés mais ne pouvait pas faire illusion à des hommes d'État clairvoyants. » Hélas, serions-nous tentés d'ajouter, mais où étaient-ils ? Selon R.B. (p. 374), « il ne s'agit pas pour Frenay de condamner la nation qu'il regarde comme une "denrée spirituelle permanente", mais de dénoncer la prétention de chaque nation, au nom du dogme souverainiste, à

vouloir se transformer en État-nation ignorant ou menaçant son voisin. Il craint l'émiettement de l'Europe », et il lâche les mots-clés pour tourner le dos aux erreurs du passé : la « fédération européenne ».

Enfin, pour être pleinement exhaustif, R.B. mentionne encore (p. 480) « un article célèbre de *Combat* (Alger) du 12 décembre 1943 : "Résistance... espoir de l'Europe", dans lequel Frenay affirme tout de go que la Résistance européenne sera le ciment des Unions de demain ».

Cette aspiration rejoindra celle d'un autre personnage charismatique : Altiero Spinelli, auteur du *Manifeste de Ventotene*, en 1941, fondateur à Milan du Movimento Federalista Europeo, en août 1943, qui sera avec Ernesto Rossi l'inspirateur principal de la *Déclaration des résistances européennes* publiée à Genève en 1944. « Frenay, assure R.B., a été indirectement associé à ce premier événement spécifiquement fédéraliste. Trois personnages ont joué à cet égard un rôle-clé : Jean-Marie Soutou, le pasteur néerlandais Visseret Hooft, secrétaire œcuménique des Églises, et Alexandre Marc qui, avant de "trouver refuge en Suisse", avait participé à la fondation des *Cahiers du Témoignage chrétien* à Lyon où, en mars 1941, il rencontra Frenay, par le truchement d'Emmanuel Mounier » (R.B., p. 485).

Un socialiste atypique.

Le modèle fédéraliste est par définition « atypique ». Or, le parcours d'Henri Frenay est aussi celui d'un « socialiste atypique ». Comme beaucoup de personnages de la Résistance, il voudra donner un contenu nouveau, voire « révolutionnaire » à l'ordre économique et social qui doit naître de la libération de la France et de l'Europe. Cette préoccupation centrale se retrouvera d'ailleurs dans le programme du CNR (Conseil national de la Résistance). Elle est d'autant plus vive en France que le parti communiste, bridé dans un premier temps par le *modus vivendi* Hitler-Staline qui permit à ceux-ci de se partager les dépouilles de la Pologne, va prendre une place croissante dans l'action contre l'occupant à partir de 1941. Cette même année, en effet, Frenay charge Emmanuel Mounier à Lyon « d'organiser des groupes d'études destinés à doter le Mouvement de libération nationale d'une doctrine. [...] Sur le fond, le chef du MLN se retrouve dans cette recherche d'un humanisme de responsabilité dépassant l'individualisme capitaliste et le socialisme totalitaire » (R.B., p. 204).

L'éditorial de *Combat* daté de septembre 1942, sous le titre « Combat et Révolution », proclame : « Nous voulons faire la révolution parce que la révolution est toujours à faire, surtout après la dérisoire parade de Vichy [effectivement le régime du maréchal Pétain veut incarner la "Révolution nationale"] ». La Révolution que nous portons en nous sera une Révolution de tous les Français, par tous les Français [...] La Révolution que nous portons en nous sera *socialiste* parce que le moment est venu, non plus en paroles mais en actes, d'arracher à une puissante oligarchie le contrôle et le bénéfice de l'économie, de remettre, selon le cas, à la Nation ou aux communautés de producteurs et de consommateurs des secteurs importants de l'économie... »

Comme on le voit, dès cette époque, et encore une fois dans l'immédiat après-guerre, l'idée de la transformation

⁹. Paris : Robert Laffont, 1975.

de la société, par la socialisation (ou la nationalisation, selon les écoles) est répandue. De même que celle de planification, préoccupation déjà de *l'Ordre nouveau* dans les années 1930 et qu'incarnera Jean Monnet en prenant la tête du Commissariat au Plan.

Par ailleurs, quand Henri Frenay créa avec Claude Bourdet, au cours de l'automne 1946, « l'éphémère » hebdomadaire *Octobre*, la guerre froide n'a pas encore commencé et on s'illusionne aisément en France sur la capacité de faire de l'Europe encore chancelante une « troisième force » entre l'URSS et les États-Unis. C'est dans cette ambiance que Frenay suscite Socialisme et Liberté¹⁰, groupement qui adhèrera à l'Union française des fédéralistes et dont le siège se trouvera 10 rue des Pyramides à Paris, où se situent également ceux de l'UDSR et du MLN.

En 1947, Frenay fait un pas de plus vers la « gauche », en participant à la conférence internationale convoquée à Paris et Montrouge par le Comité d'étude et d'action pour les États-Unis socialistes d'Europe, dont l'animateur en France, Marceau Pivert, est alors le secrétaire général du parti socialiste du département de la Seine. La conférence réunit des personnalités qui veulent constituer une « avant-garde¹¹ ». Les Britanniques y jouent un rôle important par le truchement de personnalités telles que Bob Edwards, président de l'Independent Labour Party, John Mac Nair, son secrétaire général, et de membres de la gauche du Labour, comme Richard Crossman, Fenner Brockway et Michael Foot. Enrique Gironella est présent, de même que les Français Léon Boutbien et Henri Barre, le Néerlandais Alfred Mozer, le Belge Raymond Rifflet, qui tous quatre rejoindront les fédéralistes européens déjà représentés par Claude-Marcel Hytte, directeur de la revue *La République moderne*, animateur des jeunes Cercles socialistes et fédéralistes, après avoir été l'un des meneurs de jeu du Mouvement national révolutionnaire dans la clandestinité, ainsi que par Alexandre Marc, en qualité d'observateur de l'UEF. C'est un curieux mélange, surtout si on mentionne encore la présence d'Emmanuel Mounier, directeur de la revue *Esprit*, et d'une brochette de représentants du SPD allemand.

La conférence demande « le transfert des souverainetés nationales à un organisme fédéral », pour mettre fin au chaos politique et économique de l'Europe. Elle marque son opposition résolue à « toute forme d'étatisme totalitaire ». Elle accepte l'offre faite par le général Marshall d'aide américaine à l'Europe mais, comme il se devait en la circonstance, avec des attendus de gauche. Le nom de Frenay figure dans le bureau élu à l'issue de

ces journées parisiennes du Mouvement pour les États-Unis socialistes d'Europe (MEUSE) de juin 1947 et d'autres qui suivront en octobre 1947. R.B. retient (p. 501) que l'ancien résistant « fidèle à lui-même intervient pour évoquer la réintégration de l'Allemagne ». Quant au MEUSE, prenant acte de la séparation de fait du continent européen par l'URSS de Staline, il se transformera par la suite en Mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe, sous la présidence d'André Philip. L'erreur stratégique du MEUSE fut sans doute d'avoir refusé de participer, en tant que tel, au Congrès de l'Europe de La Haye, en mai 1948, organisé sous la houlette de Winston Churchill, figure de proue du conservatisme britannique de l'époque, certes, mais aussi de la lutte armée contre Hitler.

Dans ce grand rassemblement européen de l'après-guerre, les fédéralistes furent particulièrement actifs (je pense, en particulier, à Alexandre Marc, Denis de Rougemont, Henri Brugmans), de même que les représentants de la démocratie chrétienne renaissante comme Konrad Adenauer, maire de Cologne à l'époque, mais aussi ceux de la social-démocratie tels que, pour la France, Paul Ramadier, ancien président du conseil des ministres, et d'autres anciens ministres (Jean Minjoz, P.O. Lapie, etc.), rejoints par François Mitterrand, déjà lui-même ancien ministre. Par contre, Henri Frenay ne se trouvait pas à La Haye ni ses amis du MEUSE. Or le retentissement de ce congrès de l'Europe, fort de plus de 600 délégués autrichiens, belges, danois, irlandais, français, allemands, britanniques, islandais, italiens, luxembourgeois, néerlandais, norvégiens, suédois, suisses, grecs (« L'Europe libre » de l'époque), auxquels s'ajoutaient des observateurs aussi connus que l'écrivain espagnol Salvador de Madariaga, fut tel que Frenay, comme le relève R.B. (p. 505) a « vite compris la difficulté qu'il y a à faire exister un mouvement [comme le MEUSE], par trop relié à un parti politique ». Ou plus exactement, me permettrai-je de préciser, au groupe d'avant-garde d'une formation politique comme la SFIO en France.

Par la suite, l'ancien chef de la Résistance préféra cheminer de concert, dans le combat européen, avec des notables de la social-démocratie, comme Paul-Henri Spaak (« l'inévitable » comme le qualifie R.B.). Par ailleurs, le « coup de Prague » de février 1948 aboutissant au suicide de Masaryk et au départ de Benes, et la mise au pas des pays d'Europe centrale et orientale sous l'impulsion de Staline, devaient contribuer à enterrer pour longtemps l'idée d'une « Europe troisième force », géographiquement et politiquement « unie », telle que l'imaginaient les instigateurs du Mouvement pour les États-Unis socialistes d'Europe. La perspective qui prévalut fut celle d'une « Europe partenaire » (qui ne pouvait être que « fédérale » pour des fédéralistes)...

Jean-Pierre GOUZY

**VP du Centre international de formation européenne.
Nous remercions L'Europe en formation (Nice)
de nous avoir autorisé à republier cet article
(N° 1 - 2003).**

¹⁰. Il n'est pas sans intérêt de signaler que Socialisme et Liberté (sous-titre : *Combat pour la libération humaine*) comprenait non seulement, dans son comité directeur d'origine, Henri Frenay et Claude Bourdet, mais l'ensemble de l'équipe dirigeante de la jeune revue d'avant-garde *La République moderne*, avec Claude-Marcel Hytte son animateur, Pierre Château, Robert Dessailly, sans oublier Madeleine Rousseau. Cependant, dès le congrès fondateur de l'Union européenne des fédéralistes (Montrouge, 27-31 août 1947), cette équipe disposera d'une représentation indépendante de Socialisme et Liberté, sous le nom de Cercles socialistes, fédéralistes et communautaires.

¹¹. Les indications ci-dessus ont été publiées dans le rapport du MEUSE consacré à la conférence de juin 1947.

National ou nationaliste ?

Nous remercions l'auteur, l'un des responsables du *Parti nationaliste basque (PNB-EAJ)* au Pays basque français, de nous avoir autorisé à reproduire cet article publié dans un récent numéro de *Lema* (Bayonne - janvier 2003). Rappelons que le *PNB* est membre de la fédération *Régions & peuples solidaires (R&PS)* regroupant en France les principales organisations autonomistes et que nous avons publié ces dernières années de nombreuses analyses issues de la presse liée au *PNB* ou à *R&PS*. La question que pose (se pose) ici Aitor Arandia ne peut que nous concerner. Il propose du reste une clarification de vocabulaire que nous avons à diverses reprises appelée de nos vœux. Rappelons également que le *PNB* parti historique du Pays basque actuellement au pouvoir au sud de la Bidassoa, est depuis la fin de la seconde guerre mondiale très clairement engagé dans le combat pour une Europe fédérale et démocratique.

Fédéchoses

Au risque de jeter un pavé dans la mare et peut être aussi de choquer les *alderdikide* les plus attachés à l'identité originale d'EAJ-PNV je pense qu'aujourd'hui le moment est venu de faire évoluer le nom du parti le plus ancien d'Euskadi.

Sabino Arana Goiri a créé le Parti nationaliste basque (PNB) en 1895 à une époque où le nationalisme était une idéologie en expansion dans toute l'Europe car elle correspondait, depuis la Révolution française, à une alternative, jugée plus démocratique, aux monarchies et aux empires pluri-ethniques (Autriche-Hongrie, Empire Ottoman et Russie des Tzars). La reconnaissance des "nationalités", de la Grèce en 1821 jusqu'à la Yougoslavie en 1919, était lancée. Ainsi de nombreux États actuels ont acquis leur souveraineté et leur unité au cours du 19^{ème} siècle. Ce dynamisme et cette vitalité transparaissaient dans le choix du terme « nationaliste » plutôt que « national » pour définir le nouveau parti.

Après la deuxième guerre mondiale, la recherche de la paix et de la stabilité politique en Europe a donné naissance à la Communauté européenne en 1951 au sein de laquelle les États désormais constitués et délimités se sont attachés à éviter tous conflits internationaux et à mettre un couvercle hermétiquement fermé sur les revendications des petites nations (Pays Basque, Écosse, Corse, minorités d'Europe centrale, etc.).

Cette nouvelle organisation aujourd'hui devenue entre-temps Union européenne, après s'être élargie de 6 à 15 (l'Espagne en 1986), doit faire face à une crise de croissance avec l'intégration de nouvelles nations (Chypre, Malte, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie et la Slovénie) en 2004. Mais pendant que l'Europe évolue, la terminologie au sujet des nations évolue aussi. Ainsi les États-nations qui ne veulent pas reconnaître les peuples qui vivent sur "leur" territoire et qui revendiquent leur nationalité propre, les qualifient de "nationalistes" terme aujourd'hui péjoratif utilisé également pour désigner les ennemis de la démocratie : Hitler, Milosevic ou Le Pen. En France, en particulier des journalistes ou des historiens n'hésitent plus à comparer le nationalisme au nazisme ou au racisme. Même en Espagne, où pourtant les nationalités sont reconnues par la Constitution, à Madrid les « Nationalistes » sont traités comme des ennemis de l'Espagne. La confusion est telle que désormais on pense en Europe qu'être nationaliste et européen est totalement incompatible. Ceci vient d'ailleurs essentiellement de la guerre en Ex-Yougoslavie provoquée soit disant par le nationalisme exacerbé de Milosevic qui est utilisé pour faire l'amalgame avec l'ethnisme et la violence.

On pourra rétorquer que les Espagnols sont tout aussi nationalistes. Bien sûr, mais les nationalistes qui ont leur propre État sont qualifiés de patriotes et de ce fait n'encourent jamais la critique ! Est-il de notre pouvoir d'inverser cette différence de traitement ? Cela me semble difficile si ce n'est impossible.

Durant ce 20^{ème} siècle, le nationalisme ouvert, démocratique et européen d'EAJ-PNB, par ses évolutions successives (ses statuts ou ses règles de fonctionnement internes qui n'existaient évidemment pas comme aujourd'hui à la mort de Sabino) a permis au Pays basque de préserver son identité tout en le rendant compétitif sur le plan économique. Cependant le terme de « nationaliste » constitue aujourd'hui un handicap pour la communication de l'*Alderdi* en Europe. En France, l'acculturation politique est telle qu'un « nationaliste » est considéré au pire comme un terroriste et au mieux comme un adepte du renfermement ethnique.

Pour les raisons que je viens d'exposer, le Parti nationaliste basque pourrait devenir le Parti national basque sans modifier le sigle ni la version en euskara *Euzko Alderdi Jeltzalea*. D'ailleurs, d'autres partis ont déjà fait ce choix : le *Scottish National Party (SNP)* ou le *Parti national corse (PNC)*.

L'image des mots est peut-être aujourd'hui plus importante que les mots eux-mêmes; par conséquent les prochains rendez-vous seront l'occasion de débattre de ce sujet à la fois important et sensible.

Aitor ARANDIA

Il y a trente ans nous avons publié.

Robert BURON : un exemple pour nous tous.

La disparition de Robert Buron a été ressentie avec une grande tristesse par de nombreux militants socialistes et fédéralistes.

Le passage de Robert Buron à Lyon les 13 et 14 novembre 1967 fit naître un grand espoir chez quelques militants fédéralistes européens¹² à cause de la convergence des analyses d'*Objectif socialiste* (l'organisation créée par Robert Buron - *Ndlr*) avec la leur, en particulier en ce qui concernait la rupture entre le progrès technique et les structures politiques, la nécessité d'un choix « à gauche » et bien sûr le fédéralisme.

Au cours d'un entretien qui suivit sa conférence, ce fut un premier contact avec « la vitalité, la chaleur humaine, la curiosité des gens et des choses, la chaleur humaine de Robert Buron », lesquelles ont été évoquées par le communiqué d'*Objectif socialiste* (*Le Monde* du 4/5/1973).

Cependant en tant que militants fédéralistes attachés à un mode d'action supranationale nous avons été amenés à regretter un non-engagement direct sur le plan européen¹³.

Cette perspective n'était cependant pas absente des préoccupations de Robert Buron puisqu'il avait déclaré à Alain Guichard, journaliste du *Monde*, « l'action sur plan international nous paraît également très importante. Nous avons multiplié les réunions d'information sur le sens de notre action dans les pays voisins, en Belgique, en Italie, en Suisse et nous avons pris des initiatives que je crois heureuses pour favoriser les rencontres des différents courants socialistes »¹⁴.

Mais les relations internationales ne signifient pas organisation supranationale et *Objectif socialiste* reste un mouvement prisonnier du cadre français ce qui limite, à notre avis, la portée

de cette expérience. La perspective de dissolution d'*Objectif 72* « au sein d'un vaste mouvement socialiste aux dimensions européennes »¹⁵ ne s'est pas réalisée en 1972.

Le problème reste posé et sans doute est-il nécessaire de poursuivre également dans cette voie le combat que Robert Buron avait engagé.

Robert Buron et l'équipe qui s'est constituée autour de lui ont enrichi la réflexion et la pratique fédéralistes et socialistes.

La circulation et la confrontation des idées de militants venus d'horizons politiques différents : *C.F.D.T.*, *Comité de liaison pour une action fédéraliste (C.L.A.F.)*, *P.S.U.*, *F.G.D.S.*, puis *P.S.* etc. ont favorisé le développement du courant autogestionnaire en France.

L'aboutissement concret de ce travail de réflexion politique est la création d'un *Comité de liaison pour l'autogestion socialiste* auquel les fédéralistes européens se doivent

de participer, en essayant d'élargir le cadre d'action du *C.L.A.S.* au niveau européen.

Robert Buron était également engagé aux côtés des peuples opprimés et comme mondialiste. C'est par un hommage pour ce souci universel de la paix et de la justice que l'on se doit de terminer l'évocation de la vie de cet homme, de ce militant. En effet, il ne s'agissait pas d'un simple choix intellectuel ou scientifique comme chez certains « spécialistes » du tiers-monde, car Robert Buron avait donné une dimension politique à ses préoccupations et conduit des actions concrètes pour faire progresser son idéal.

L'engagement à « hauteur d'homme » et au niveau planétaire de Robert Buron doit être un exemple pour nous tous.

Michel MORIN

Membre du
Comité directeur
de l'UEF Rhône-Alpes

¹² Le groupe fédéraliste Union des démocrates européens – Organisation fédéraliste mondialiste (UDE).

¹³ Lettre du 20 décembre 1967 de l'UDE-*ofm*.

¹⁴ *Demain la politique*, R. Buron, pp. 213-214.

¹⁵ *Op. cit.*, p. 223.

Le Parlement européen demande un siège pour l'Union européenne au Conseil de sécurité et une assemblée parlementaire de l'ONU.

Le 29 janvier, durant la visite du Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, qui reçut le prix Sakharov, le PE a adopté une résolution, par 367 voix contre 62 et 14 abstentions, dans laquelle il demandait que l'UE renforce sa coopération avec l'ONU.

La résolution affirme, en substance, *l'importance d'un système international multilatéral basé sur des procédures de décision et d'exécution efficaces, respectueuses de la démocratie et du droit, favorisant un développement soutenable et harmonieux*. Maintenant que l'UE et ses Etats-membres fournissent plus de 50 % des fonds opérationnels et des forces de maintien de la paix de l'ONU, ainsi que plus de 60 % de l'aide au développement, elle devrait jouer un rôle plus actif en son sein et aider à le réformer. En plus, le PE recommande de développer les domaines dans lesquels l'UE et l'ONU pourraient travailler ensemble plus étroitement, pas seulement pour l'aide humanitaire et au développement mais aussi pour la prévention des conflits et la gestion des crises. Avec comme autres domaines de coopération l'environnement, la santé publique et la lutte contre le terrorisme et le crime organisé.

Le PE voudrait que le Conseil de sécurité devienne plus représentatif, mieux organisé et plus efficace. Il suggère que le nombre de membres permanents et non permanents soit augmenté pour mieux refléter la situation actuelle dans le monde. Il argue que l'UE devrait devenir membre permanent à part entière dès que sa personnalité juridique aura été reconnue. L'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine devraient chacune obtenir un siège supplémentaire. Il suggère de remplacer le système actuel de veto par un « double veto » obtenu avec deux membres permanents. Ce droit ne serait autorisé que pour des questions concernées par le Chapitre VII de la Charte : menaces à la paix, actes d'agression ou violations de la paix.

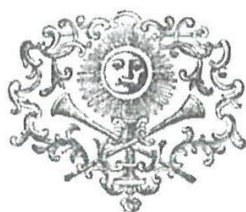
La résolution demande aussi que l'UE participe au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à la Commission des droits de l'homme ainsi qu'à l'administration des agences et des fonds au budget desquels elle contribue. Le futur ministre des Affaires étrangères de l'UE, prévu par le projet de Traité constitutionnel, devrait la représenter au Conseil de sécurité. Le PE souligne la nécessité urgente d'améliorer l'échange d'information et la coordination entre les Etats-membres et la Présidence de l'UE par un siège au Conseil de sécurité. Par exemple, chaque fois qu'une déclaration est faite au nom de l'UE les Etats-membres devraient s'abstenir de faire leurs propres déclarations nationales, sauf dans des cas exceptionnels.

Le PE propose également la création, *en coopération avec des Assemblées mondiales et régionales (comme l'Union inter-parlementaire, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe), d'un réseau de parlementaires qui devraient se réunir régulièrement au sein d'une Assemblée parlementaire consultative des Nations unies pour discuter des principales questions politiques concernant l'activité de l'ONU et les défis auxquels elle est confrontée*.

Jo Leinen, parlementaire européen et président de l'UEF, a insisté sur le fait que « *les Nations unies de l'avenir ne pourraient pas rester un cercle exclusif de gouvernements. Les parlements, en tant que représentation directe des citoyens doivent être impliqués dans les prises de décision au niveau de l'ONU* ». Il a également souligné que les manifestations des mouvements de la société civile à l'occasion des conférences internationales dénoncent le déficit démocratique des organisations internationales et que cela signifie qu'une grande partie des citoyens actifs ne se sentent pas représentés par leur gouvernement au niveau international. D'où la nécessité de la démocratie internationale.

Lucio LEVI

Membre du Bureau exécutif du WFM,
du Comité fédéral de l'U.E.F.
et directeur de *The Federalist Debate* (Turin)



THE FEDERALIST
A Political Review

Edition anglaise de
IL FEDERALISTA

Fondateur **Mario Albertini**
Directeur **Francesco Rossolillo**

Publiée trois fois par an, sous les auspices de la *Fondation européenne Luciano Bolis*, par *EDIF Onlus*, via A. Volta, 5, 27100 PAVIA – Italie.

Abonnement pour l'Europe (1 an) : € 35.

Chèque à l'ordre de *EDIF Onlus* - Ou de *Presse fédéraliste* qui transmettra.

Hommage à Sir Peter Ustinov.

J'ai eu le privilège d'avoir Sir Peter pour ami durant de nombreuses années. Il était devenu le président du *Mouvement fédéraliste mondial*, ONG qui propose une meilleure gouvernance mondiale et la paix au moyen des institutions internationales, au point d'avoir un rôle prédominant dans la création de la Cour pénale internationale. Il aimait prendre la parole à nos réunions et était capable de résumer en quelques mots forts la pensée de tant d'entre nous. Il se décrivait comme un « bâtard » et tirait fierté de la diversité culturelle dans ses ascendants et de son multilinguisme. Il n'était pas seulement un érudit aux talents multiples mais aussi un citoyen du monde. Pour lui, mener une guerre sans autorité légale internationale c'était du « terrorisme d'Etat ». Il était un brillant conteur dont l'humilité et l'habilité à raconter des anecdotes sur lui-même étaient touchantes. Sa compagnie était plaisante et il pouvait parler de tant de cultures ou aspects de l'existence. Son esprit malicieux prenait plaisir à titiller le caractère prétentieux des hommes politiques. Il s'intéressait profondément à l'humanité et à son unicité. Ses solutions aux problèmes du monde étaient diablement simples et réalistes dans leur approche ; il reconnaissait que le fédéralisme

était le seul système politique « qui permette de jouir de nos différences » et était choqué qu'il soit devenu au Royaume uni le « mot en F ». Il portait un intérêt naturel à ceux qui l'entouraient et sa chaleur n'avait pas de limites. La bouteille de vin de son vignoble de Bursins (dans le canton de Vaud) lors de ma dernière visite, l'imitation de quelques secondes qu'il me consacra lors d'une réunion à laquelle nous participions, ses commentaires chaleureux sur le travail des autres. Il n'était pas seulement un ambassadeur pour l'*UNICEF* et les enfants du monde mais aussi un porte-parole pour l'humanité toute entière. Il nous encourageait tous à croire en un avenir meilleur pour tous. Notre dette à son égard est de faire en sorte que ce soit le cas. Il est irremplaçable car il est rare que de telles personnes nous rejoignent ; nous devons profiter et continuer à apprendre de sa sagesse, de son intelligence et de sa vision planétaire. C'est ainsi qu'il restera toujours parmi nous.

Juste une semaine avant sa mort, Sir Peter devait prononcer un discours à Gênes au congrès de l'*U.E.F.* où j'ai dû le remplacer. Je pensais alors qu'il était avec nous en esprit dans la vie, comme il l'est dans la mort.

Keith BEST

**Londres. Ancien membre de la Chambre des communes.
Président du Bureau exécutif du *World Federalist Movement*.**



UN AMI DU FEDERALISME MONDIAL EST DECEDE.

Le président de l'*U.E.F.* et député au Parlement européen, Jo LEINEN, a qualifié la mort de Sir Peter USTINOV de « grande perte pour la famille fédéraliste ».

Peter USTINOV était un vrai Citoyen du monde et présidait le *Mouvement fédéraliste mondial (MFM-WFM)* depuis 1991. Il a sans cesse combattu avec passion pour une approche multilatérale dans la solution des problèmes de l'humanité. Sous la présidence d'USTINOV, le *WFM* a construit une coalition de 4000 ONG qui a réussi à imposer la *Cour criminelle internationale* en tant qu'instrument de garantie des droits de l'homme à travers le monde.

L'*U.E.F.* et le *WFM* ont tenu simultanément leurs Congrès constitutifs fin août 1947 à Montreux (Suisse) suite à l'initiative de résistants pendant la deuxième guerre mondiale. Maintenant que la Constitution européenne et donc l'unification politique de l'Europe sont envisageables dans un avenir proche, les fédéralistes européens vont désormais pouvoir consacrer plus d'efforts au développement du rôle de l'Europe dans le monde ainsi qu'au renforcement de l'ONU et du droit des peuples. Le récent Congrès européen de l'*U.E.F.* à Gênes (19-21 mars 2004) vient dans ce sens de décider d'unir l'action des fédéralistes européens et mondiaux après plus de 55 ans d'activité séparée. L'*U.E.F.* va devenir le « bras européen » du *WFM*.

Ceci a toujours été le souhait de Sir Peter USTINOV. Avec le même esprit, l'*U.E.F.* va s'impliquer plus fortement dans le domaine de la « Gouvernance mondiale », a déclaré le Président de l'*U.E.F.*, Jo LEINEN.

Une coalition pour un parlement mondial

Mumbai, Forum social mondial (FSM), 16 au 21 Janvier 2004.

Le quatrième FSM s'est tenu à Mumbai (Bombay) entre le 16 et le 21 janvier. Ce FSM, tenu pour la première fois ailleurs qu'à Porto Alegre, au Brésil, a mis en vedette plus de mille événements, entre autres, des ateliers de travail, des conférences et des réunions-débats. Pendant cinq jours, plus de cent mille délégués de plus de cent trente-deux pays se sont entassés dans de vastes parcs d'expositions poussiéreux, dans la banlieue de Mumbai, rêvant tous qu'un « *autre monde est possible* ».

Mumbai est une ville d'horribles contrastes entre des individus riches et des individus dans la misère ; une ville qui a renoncé à l'idéal de construire une communauté relativement équitable et partagée dans laquelle chacun aurait une opportunité sociale. Mumbai, capitale financière de l'Inde, avec des bâtiments en chrome et en verre étincelants dans des riches enclaves, génère plus d'un quart des recettes fiscales directes du pays. Mais les deux tiers de sa population vivent dans des bidonvilles d'une saleté indescriptible où la plupart des habitations n'ont ni robinets, ni toilettes. Le quotidien des individus est sordide, leur avenir est austère. Mumbai, d'une certaine manière, est un microcosme de l'Inde, même si son caractère urbain crée un vif contraste avec le reste du pays à 70 % rural.

C'est le fait que le nouvel effort mondial pour construire un monde différent se soit étendu aux mouvements asiatiques, qui est la principale raison de l'organisation du FSM, à Mumbai.

La participation fédéraliste au FSM visait, cette fois, à trouver de nouvelles alliances pour la démocratie mondiale. Par rapport aux éditions précédentes, un nombre croissant d'événements ont concerné la démocratie mondiale, les réformes démocratiques des institutions internationales et les questions relatives au parlement mondial. De nombreux mouvements ont organisé d'eux-mêmes des événements sur ces thèmes. Le *Movimento federalista europeo*, section italienne du MFM (WFM) et de l'U.E.F. a encouragé une initiative en faveur du parlement mondial selon la proposition faite par les fédéralistes italiens au cours du dernier Conseil du MFM (*Copenhagen WFM Council*) d'octobre 2003, concernant l'importance de la participation des fédéralistes mondiaux au FSM considéré comme le bon endroit pour trouver des alliés afin de créer une coalition des mouvements mondiaux de la société civile pour un parlement mondial.

Le 19 janvier 2004, de 9 h à 13 h 00, l'atelier de travail *Towards a World Parliament. Let's create a network for global democracy* a été organisé par le *Movimento federalista europeo*. Cinquante personnes de vingt pays participèrent aux discussions. Nicola Vallinoto du Mouvement fédéraliste mondial (WFM – Italie) en a été le *chairman*. Leo Rebello, Co-président de la *World Constitution and Parliament Association* (Inde), a présidé la session. Les personnes suivantes se sont exprimées : James Arputharaj, Mouvement fédéraliste mondial (Sri Lanka), Rasmus Tenberger, de *The Global Democracy Experiment* (Allemagne), Dick Burkhart et Mona Lee, de *Bike for Global Democracy* (Etats-Unis), Sichendra Bista, de *eParliament.org*, (Népal), Rob Wheeler, du *Forum pour un parlement mondial* (France), Carmo D'Souza, conférencier au *Goa Law College* (Inde), Mikael Nordfors, de *Vivarto Co-operative* (Norvège), Troy Davis, de la *World Citizens Foundation* (Etats-Unis), Werner Bulling, de *Citizens Initiative for the Europe of the Citizens* (Allemagne), Andrew Strauss, de la *Widener University, School of Law* (Etats-Unis), Manuel Mononelles, de la *Campaign for Indepth Reform of International Institutions*, Seshrao Chavan, de la *Bharatiya Vidya Bhavan, Aurangabad Chapter* (Inde), Shisbir Srivastava, de la *World Unity and Peace Education Deptt. CMS, Lucknow*.

Les débats ont été suivis par des interventions venues du public auxquelles chacun a pu prendre part.

Les résolutions suivantes ont été adoptées unanimement :

- 1) créer un parlement mondial d'ici à 2010 ;
- 2) faire de la démocratie mondiale le sujet principal du prochain FSM ;
- 3) créer un site web sur le parlement mondial avec des liens vers d'autres organisations (alter)mondialistes ;
- 4) mettre en place un réseau ou une fédération des organisations en faveur de la démocratie mondiale ;
- 5) créer un E-Forum du parlement mondial pour développer le *World People's Basic Manifesto* ;

Pendant l'atelier, on a présenté et distribué la revue internationale *The Federalist Debate* (Turin – revue publiée grâce à l'aide et à la coopération du *World Federalist Movement*, de l'*Union européenne des fédéralistes* et de la *Jeunesse européenne fédéraliste*) et certains des participants contribueront au prochain numéro de la revue sur le thème de la démocratie mondiale.

En même temps que se déroulait l'atelier de travail, l'activiste et écrivain britannique George Monbiot a pris la parole à la session plénière intitulée *Globalization and its alternatives*.

Il a dit aux délégués que « sans démocratie mondiale il ne pourrait jamais y avoir de démocratie nationale ».

Monbiot a donné l'exemple de Luiz Inacio Lula da Silva (Lula), le président brésilien, qui a remporté les dernières élections présidentielles principalement pour avoir fait la promesse qu'il fournirait des services de base aux couches les plus pauvres de la société et mettrait en œuvre des politiques qui combleraient le fossé entre les riches et les pauvres. Monbiot a affirmé qu'il ne suffit pas d'avoir de bonnes politiques locales et de bonnes intentions alors que le système mondial actuel penche en faveur des politiques visant à enrichir les pays développés et les couches riches de nombreux pays. Il a appelé de ses vœux une action mondiale plus organisée qui permettrait l'établissement d'un *nouvel ordre mondial*. Il ne suffit pas de penser

mondialement et d'agir localement. Nous devons aussi agir mondialement, a rétorqué Monbiot, appelant aussi au démantèlement du Fonds monétaire international (IMF) et de la Banque mondiale (WB) et à la réforme des Nations unies.

Selon Monbiot, dans son dernier ouvrage, intitulé *The Age of Consent : A Manifesto for New World Order*, qui a largement circulé au cours du FSM, il faut un parlement mondial dont les membres seraient élus par les citoyens de tous les pays et tenus responsables publiquement de leurs décisions ; ceci remplacerait les Nations unies actuelles.

Pour en venir au FSM et à la question de savoir s'il peut être une voie vers un parlement mondial, Monbiot a déclaré que le forum est important mais pas suffisant. Le FSM n'est pas suffisant, selon Monbiot, « (car) nous nous auto-sélectionnons nous-mêmes... Nous avons des passeports, de l'argent et du temps pour participer à ce genre de rassemblement ». Même si le FSM est important, il faut démarrer la plateforme parallèle d'un parlement mondial qui aurait davantage d'« autorité morale » ; car c'est cette autorité morale qui amènera le vrai pouvoir du peuple. « Le pouvoir repose là où est l'autorité morale, » a déclaré Monbiot fortement applaudi.

Le dernier jour des débats du forum, tous les activistes de la démocratie ont décidé d'organiser un événement commun pour trouver le moyen de coopérer vers leur objectif commun. Le soir du 20 janvier, l'atelier de travail *Workshop on Global Democracy* s'est tenu sur le sujet *Organizing a Coalition for a World Parliament*.

Environ quarante personnes sont restées pour cette réunion après un débat entre deux experts en matière de parlement mondial, le Professeur Andrew Strauss et l'auteur George Monbiot.

Cette réunion a été une culmination de plusieurs forums, d'ateliers de travail et de réunions d'organisation tenues tout au long du FSM. Les participants étaient des militants engagés défendant un parlement mondial et voulant faire avancer une série d'initiatives afin de voir leur objectif se réaliser dans un avenir assez proche. Rob Wheeler a organisé la réunion, assisté de Nick Burkhardt et Mona Lee ; il a fait un bref résumé de plusieurs initiatives actuelles sur le parlement mondial que la coalition pourrait choisir de soutenir :

- la *World Citizen Campaign* ;
- la *City Montessori School*, où 27.000 étudiants font de la promotion en faveur d'un parlement mondial ;
- la *World Student Assembly* qui présente comment un parlement mondial pourrait fonctionner ;
- plusieurs initiatives de démocratie directe ;
- et plusieurs *E-Parlements*.

La coalition devra se concentrer, dans les mois à venir, sur les initiatives suivantes suggérées au cours de précédents ateliers de travail.

A. Etablir la démocratie mondiale comme point de mire du FSM.

- demande pour inclure la démocratie mondiale comme thème principal pour le FSM ;
- participation de conférenciers sur le parlement mondial à des sessions plénières sur le thème de la démocratie mondiale ;
- participation à des comités de la commission internationale du FSM pour faire pression sur eux ;
- se concentrer sur l'approfondissement de la démocratie, tout particulièrement, la démocratie mondiale ;
- tenir un *Forum sur la démocratie mondiale* ou une *Assemblée des peuples mondiaux* à chaque FSM.

B. Planifier pour le FSM (WSF) à Porto Alegre, 2005.

1. Introduire différents thèmes à des jours différents. Les relier à d'autres événements thématiques du Forum ;
2. attirer et intéresser les participants à nos actions par différents moyens tels que :
 - davantage de pays participants, pas uniquement des grands pays ;
 - participation également des pays de l'Europe de l'Est ;
 - contact avec les individus soutenant la démocratie dans des pays non démocratiques ;
 - se concentrer sur les Universités ayant de nombreux étudiants étrangers ;
 - organiser des ateliers de travail dans les Universités ;
 - présenter le concept du parlement mondial aux communautés locales ;
 - défendre l'amélioration des systèmes de traduction simultanée ;
 - offrir davantage d'opportunités aux individus pour s'exprimer ;
 - préparation un document expliquant ce que nous entendons par parlement mondial.

C. Développer une demande de consultation par Référendum pour un Parlement Mondial.

1. Nécessité de faire circuler notre revendication autant que possible ;
2. la diversité devant être l'une de nos principales préoccupations ;
3. convoquer des référendums auprès des médias locaux et des fonctionnaires ;
4. obtention des signatures par le biais du *web*.

Les détails de la structure et du fonctionnement seront décidés par le biais d'un processus démocratique grâce à *Internet* et/ou à des réunions physiques. La structure de base suivante a été généralement acceptée :

1. réseau d'assemblées, d'organisations et d'individus partenaires ;
2. mise en place d'un Conseil de délégués avec une liaison représentant chaque organisation ; il serait l'organe de gouvernement susceptible d'être contrôlé par des sessions plénières plus étendues ;

3. mise en place d'une équipe de coordination afin de faire avancer le processus et d'obtenir un statut sans but lucratif pour récolter des fonds ;
4. lancement d'une campagne pour les adhérents. Une cotisation minimale serait probablement demandée aux adhérents afin de faire aboutir nos initiatives.

Les processus de communication initiale et de prise de décisions seront mis en place grâce à *Internet*. Germa Pelayo de l'*Alliance for a Responsible, Plural, United World* a proposé ses services pour la traduction en français et en espagnol. Rasmus Tenbergen a proposé de développer son site web, *Democracy Experiment*, pour qu'il devienne notre principal moyen de communication. L'adresse web, www.world-democracy.org, a été approuvée. Nous tiendrons aussi des réunions physiques en cas de besoin. Les réunions physiques suivantes ont été suggérées comme préparatoires au prochain FSM. (elles auraient probablement plus de représentants régionaux que mondiaux, la validation/modification *Internet* serait donc encore nécessaire) :

- 1) San Francisco (Californie), en juin 2004, où il est proposé de participer à une *Conférence sur la révision de la Charte des Nations unies*. L'utilisation des locaux a déjà été offerte par le président de la conférence, le Dr. Lucille Green, depuis longtemps engagé en faveur d'un parlement mondial ;
- 2) Lucknow (Inde), en décembre 2004 où des locaux ont été offerts aussi pour partager la réunion des *Chief Justices* menée par la *City Montessori School* ;
- 3) une réunion conjointement avec le *Forum social européen* de novembre 2004 a aussi été suggérée.

Le nom de la coalition n'a pas encore été décidé. Les noms possibles suivants ont été suggérés : *Coalition for World Parliament*, *Coalition for a Global Democracy*, *Coalition for a Global Peoples Assembly*, *World Democracy Movement*, et d'autres.

Cette coalition remplacerait ou relancerait les efforts antérieurs du mouvement *Coalition for a Global Peoples Assembly* sous le nom et la mission choisis par une nouvelle Charte de discussion.

Rob Wheeler a été nommé comme coordinateur.

Voici une liste partielle des organisations et des individus ayant exprimé un intérêt pour devenir membre de la coalition : *Alliance 21 for a United, Plural and Responsible World* ; *Bike for Global Democracy* ; *City Montessori School Lucknow, India* ; *EParliament.org* ; *Global Democracy Experiment* ; *Global Peoples Assembly Network* ; *Mehr Demokratie* ; *Sammondano* ; *Student World Assembly* ; *Vivarto Co-operative* ; *World Citizen Foundation* ; *World Federalist Movement* ; *World Parliament & Constitution Association* et *World Parliament Experiment*.

Les considérations finales relatives à la participation des fédéralistes à Mumbay sont très positives.

Les deux principaux aspects sont les suivants :

- le premier, c'est que la plupart des initiatives et des organisations pour la démocratie mondiale commencent à travailler ensemble sous les auspices de la coalition pour un parlement mondial ;
- le second, c'est que même si les activistes de la démocratie mondiale continuent à être un groupe minoritaire à l'intérieur du nouveau mouvement mondial, l'idée d'un parlement mondial (WP) devient de plus en plus populaire grâce aussi au soutien de George Monbiot. De nombreux journaux indiens, tels que *The Hindu*, *The Times of India* et *The Tribune* ont publié des articles à propos du parlement mondial pendant le FSM. Comme l'a écrit dans *The Tribune* (21 janvier) l'ancien Juge de la Cour suprême de l'Inde, *Sawant* : « Ce qui est le plus nécessaire, c'est de changer les mentalités fossilisées des peuples partout dans le monde. La chose la plus difficile, c'est de changer la mentalité humaine et lorsque les concepts tels que ceux d'un parlement mondial et de la demande d'un gouvernement mondial exigent des individus de chasser de leurs esprits leurs croyances, partis pris et préjugés ancrés depuis longtemps, la résistance sera certainement plus forte. Mais, pour le côté positif, nous avons les exemples de l'acceptation de la juridiction des Nations unies et de l'Union européenne. Ces idées étaient même nouvelles et non familières lorsqu'elles ont été conçues à leur origine. La menace des dangers communs à l'humanité, qui ne peuvent être évités sauf par des efforts communs, vient partout à l'esprit des individus depuis un certain nombre d'années maintenant. Le moment est venu d'une révolution intellectuelle pour pousser le monde vers une nouvelle ère en lançant une telle révolution. Seule une telle révolution nous aidera à éliminer les forces malveillantes actuelles et à réaliser l'objectif d'un parlement mondial et d'un gouvernement mondial pour le profit de tous ».

Nicola VALLINOTO

Secrétaire général du MFE Ligurie – Membre des instances internationales de l'U.E.F. et du WFM.

Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée.

Publiées par *Presse fédéraliste* en collaboration avec l'*Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli*

N° 7 : **Clarence STREIT.**

A commander à Presse fédéraliste – LYON : € 2.25 par exemplaire. Port payé.

Le Sommet mondial sur la société de l'information. une nouvelle voie vers la démocratie mondiale ?

A l'heure actuelle, au sein des Nations unies, les gouvernements débattent du rôle de la technologie des communications de l'information (ICTs) sur la société. Surnommé Sommet mondial sur la société de l'information (*World Summit on the Information Society - WSIS*), la première phase, de ce sommet à l'initiative des Nations unies, divisé en deux phases, s'est tenue du 10 au 12 décembre 2003, à Genève. Cette convocation a rassemblé 11.000 représentants de gouvernements, d'ONG et de sociétés dans le but de discuter de l'impact de la technologie des communications de l'information sur l'économie, la politique et la culture mondiales.

Le WSIS, quasiment ignoré par les médias dans la ligne du consensus dominant, ainsi que par de nombreux gouvernements, entreprises et ONG, a été pénalisé par l'impression qu'il a donné de ne porter que sur des questions techniques et ésotériques du fonctionnement d'*Internet*. En fait, ce processus présente de nouvelles opportunités pour la défense de la démocratie mondiale, des droits de l'homme, et pour une mondialisation plus équitable.

Le sommet de décembre s'est caractérisé par une série d'événements divers et pittoresques parfois déroutants qui se sont déroulés au sein des locaux du *Palexpo* à Genève. Les centaines d'expositions présentes au salon *ICT* organisées par des sociétés privées, des groupes de la société civile, des gouvernements et des agences des Nations unies sur un large éventail de questions de société et de technologie, allant des programmes du *web* pour les aveugles aux déchets liés aux produits informatiques. Tandis que des groupes provenant de tout le spectre politique ont organisé des centaines de réunions sur diverses questions économiques, politiques, culturelles, liées au développement et à la technologie.

Les négociations officielles gouvernementales, tenues en assemblée plénière, ont constitué la partie la moins intéressante du Sommet, avec quarante-quatre chefs d'Etat et autres dignitaires récitant des discours narquois et tendancieux semblant tous tirés d'un même scripte. Plus intéressants étaient les divers projets et initiatives de nombreux dépositaires d'enjeux nés autour du WSIS et rassemblant de manière novatrice des ONG, des gouvernements et le secteur privé.

Parmi quelques questions importantes débattues dans ce processus, on trouve :

- **Comment utiliser de nouvelles technologies afin de stimuler le développement économique de l'Afrique ?** Certains avancent que les technologies de communications de l'information peuvent

aider les économies des pays en voie de développement à décoller, en les aidant à franchir le cap des économies basées sur l'agriculture - ou industrie légère - pour passer à des économies basées sur l'information et les services. D'autres avancent que la technologie n'est pas une « balle magique » pour l'Afrique et que le soulagement de la dette et l'investissement dans l'infrastructure de base et les services publics sont les domaines les plus importants pour la région. Le Secrétaire Général des Nations Unies a été mandaté par le WSIS afin de créer un groupe de travail multi sectoriels pour débattre et formuler des recommandations sur les questions de financement de l'ICT.

- **Le droit à l'information, le droit à l'intimité :** de nouvelles technologies créent de nouveaux défis pour les gouvernements dans le domaine des droits de l'Homme. D'une part, ces technologies rendent possible de nouvelles formes de surveillance et de contrôle des citoyens (telles que l'initiative américaine, *Total Information Awareness*) mettant en question leur droit à l'intimité. D'autre part, la responsabilité et la transparence des gouvernements peuvent être largement facilitées par les technologies d'*Internet*, notamment en mettant des documents officiels sur des sites *web* gouvernementaux et en organisant des réunions en lignes (*webcasting meetings*). La décision de tenir la deuxième phase du WSIS en Tunisie, pays aux antécédents douteux en matière de droits de l'homme, pose la question de savoir quelle place sera accordée à ces questions au cours de la deuxième phase du sommet.
- **A qui appartient Internet ?** D'importantes questions restent posées en matière de contrôle et de gouvernement d'*Internet*. Des corporations privées exercent de plus en plus d'influence sur la gestion de ce réseau mondial, nombreuses sont celles qui cherchent à le convertir en un vaste centre commercial. En attendant, les gouvernements sont souvent incapables de réguler le trafic *Internet* et les virements financiers, mettant en question leur souveraineté nationale. Parallèlement, des groupes de citoyens défendent la nécessité d'une « communauté publique » (*public commons*) afin de permettre le libre échange d'idées et le partage d'expériences et d'information. Ces questions de gouvernement mondial sur l'ICT seront débattues au sein du groupe de travail spécial qui sera créé par le secrétaire général des Nations unies.
- **Propriété intellectuelle :** De nouvelles technologies rendent possible la copie et la distribution bon marché de la musique, des films et d'autres propriétés intellectuelles,

diminuant les bénéfices des sociétés. Parallèlement, des groupes, travaillant sur des projets de « code source ouverte » et de programmes gratuits, mettent en question le modèle traditionnel de la propriété intellectuelle. Tous les gouvernements s'entendent sur le fait que la mise en application de l'actuel système de propriété intellectuelle est de plus en plus difficile à l'ère de la duplication, de la distribution et de la manipulation de l'information à haute vitesse.

E-démocratie.

Ce qui est le plus intéressant pour les fédéralistes mondiaux, c'est que ces technologies permettent de nouvelles formes de gouvernement démocratique, du niveau local au niveau national et international.

Au niveau national et local, *Internet* est devenu un outil puissant que les citoyens peuvent utiliser pour accéder à l'information sur leurs gouvernements, contrôlant leur réunions et faisant connaître leurs points de vue. La récente campagne présidentielle en Corée du Sud ainsi que les campagnes actuelles aux Etats-Unis mettent en évidence comment les *ICT* changent la manière de faire de la politique. Alors que de plus en plus de gouvernements développent leurs propres « e-stratégies », le *WSIS* peut jouer un rôle important en garantissant qu'elles incluent des mécanismes permettant la surveillance, le retour de l'information aux citoyens et leur participation.

Au niveau international, les institutions telles que l'Union européenne, l'Organisation mondiale du commerce et la Banque mondiale font des expériences avec des mécanismes en vue d'augmenter l'information, le contrôle et la participation des citoyens en leur sein. Par exemple, le site *web* de l'OMC permet aux citoyens de commenter et de discuter les politiques par le biais de l'*electronic bulletin board*. L'Union européenne héberge des « *tchats webs* » (*webchats*) permettant aux fonctionnaires de l'Union européenne de discuter en ligne avec des citoyens européens sur des questions économiques, politiques et de sécurité importantes.

Tandis que les Nations unies sont à la traîne d'autres institutions internationales, ayant seulement peu

d'expérience de l'utilisation des *ICT* en vue de combler le déficit démocratique. Il reste à voir si cet organe imposant, un « club de vieux garçons » fermé, se transformera en une institution plus participative, plus ouverte et plus « branchée ». Les fédéralistes mondiaux ont une responsabilité importante pour promouvoir de nouvelles propositions et perspectives visant la démocratisation de l'ONU dans la société de l'information.

Le Mouvement fédéraliste mondial (MFM-WFM) continue à coordonner un groupe de travail sur les questions de la *e-démocratie* liées au *WSIS* qui regroupe plusieurs programmes et propositions présentés par les ONG, les gouvernements et les entreprises dans ce domaine. En décembre, j'ai ainsi pris la parole à un certain nombre de tribunes sur des questions relatives à la *e-démocratie* et à la réforme des Nations unies, mes propos y furent accueillis très favorablement par les divers publics. Un plus grand travail dans ce domaine se justifie de toute évidence et mérite d'être encouragé.

J'ai écrit une monographie intitulée *E-Democracy on the United Nations*, qui analyse les activités des Nations unies sur l'*ICT* et recommande des stratégies particulières afin d'utiliser ces technologies pour démocratiser cette organisation mondiale. Elle sera publiée par le *Center for UN Reform Education* au printemps 2004.

Avec l'achèvement de la première phase du *WSIS* en décembre, le processus se tourne vers les préparatifs de la prochaine phase du Sommet à Tunis en novembre 2005. Les principales activités de négociation dépendront très probablement des deux groupes de travail spéciaux créés par Kofi Annan sur les questions de financement et le gouvernement mondial de l'*ICT*. Toutefois, un nouveau forum régional basé sur cette question et un autre forum spécialisé seront sans doute également créés.

Le *WFM* doit continuer à jouer un rôle actif dans le *WSIS*, faisant avancer les questions critiques d'un gouvernement mondial démocratique.

Rik PANGANIBAN

**Rik Panganiban, conseiller spécial
du Mouvement fédéraliste mondial (Genève).**

Un Irak fédéral ?

Dans *The Times*, Simon Jenkins, journaliste conservateur engagé, a expliqué en détails pourquoi il était convaincu que les Etats-Unis devraient fixer leur choix sur un Irak divisé en trois parties. Il a souligné avec justesse que ce n'était que par la force que le pays était resté uni et que cela s'était toujours traduit par l'usage de groupes locaux pour le contrôle des différentes zones. Du fait que les Américains refusent de se voir attribuer le rôle des conquérants turcs mais seraient plutôt désireux d'en sortir, des actions rapides et drastiques s'imposeraient afin d'éviter que leur attitude ne devienne plus une partie intégrante du problème plutôt que d'en être la prétendue solution. La possible division en trois parties semble anormalement simple mais elle sera jonchée de difficultés.

Les trois parties qui pourraient potentiellement devenir les constituants fédérés d'un nouvel Irak sont le nord kurde, même si les villes de Kirkuk et de Mosul ont d'autres groupes substantiels de populations (arabes et turcomans) ; les régions du sud, de croyance chiite, et la portion centrale, comprenant Bagdad. C'est dans cette dernière là que reposent déjà la plupart des problèmes et c'est là, sans aucun doute, qu'ils continueront à couvrir. Le mélange des sunnites (souvent encore fidèles à Saddam Hussein) et d'autres populations

constituera un problème, au sein d'une grande ville et d'un centre d'opposition au changement, pour quiconque prétendra diriger le pays. Néanmoins, une quelconque forme de structure fédérale s'avérera sans doute essentielle ; ce serait la seule méthode qui puisse fonctionner, si on veut éliminer le retour à une dictature unitaire.

Les responsables américains de l'Irak se sont récemment inclinés en faveur d'un Irak fédéral, peut-être moins par attachement à la démocratie que par conscience de la profondeur du sentiment kurde qui fait que ceux-ci n'accepteront pas un retour de la loi des arabes sunnites, anciens soutiens de Saddam Hussein. C'est cette impitoyable domination qui a permis de prolonger la tyrannie de la minorité *baassiste* qui a mené l'Irak sur le chemin de l'agression nationale et étrangère. Désormais, il se peut qu'une autocratie centralisée, la seule précédente méthode de maintien de l'Irak unie sous un seul gouvernement, ne soit plus plausible.

Les Kurdes, ayant temporairement bénéficié du refuge du nord pendant plus d'une décennie, tiennent désormais à quelque forme d'autonomie permanente. S'ils évitent de se diviser à nouveau en factions rivales, ils pourraient constituer le socle d'une province stable pouvant s'étendre à leurs deux villes. Leurs partis politiques ont par ailleurs déjà cherché conseil au-delà du Moyen-orient sur les fonctionnalités du fédéralisme qui, comme ils l'ont supposé, pourrait apporter une aide dans la gestion de leurs dilemmes politiques. Libérés de la menace des complots de Saddam Hussein, qui visaient à déstabiliser la politique kurde, ils seront probablement mieux à même de gérer l'hostilité externe provenant de la Turquie et de l'Iran (et même de la Syrie). Mais ce ne sera pas facile.

Dans le sud, la menace peut venir des *ayatollahs*, ces dirigeants religieux qui voudront s'assurer que l'on permette aux Chiites d'établir un gouvernement qui soit dominé ou largement sous l'influence de l'Islam fondamentaliste. Même s'ils peuvent être persuadés de ne pas suivre la route iranienne jusqu'à la dictature théocratique il est peu probable qu'un tel régime soit très désireux de s'étendre au monde moderne. Le règne de Saddam fut brutalement profane et égocentriquement efficace dans sa centralisation du pouvoir. La question se posera de savoir quelles leçons les Irakiens ont dans l'ensemble tiré de leurs expériences sous Saddam Hussein. Celles-ci les ont-elles convaincu du besoin de tolérance et d'intégration ou au contraire de la nécessité de contrôler le pouvoir central à leurs propres fins exclusives ?

A moins que n'émerge un dirigeant fort dont les aptitudes soient si remarquables qu'il puisse concilier les parties en conflit au sein de l'Irak et convaincre parallèlement les Etats-Unis de sa capacité à leur permettre d'exploiter le pétrole et d'utiliser le pays à des fins stratégiques, il est peu probable qu'il puisse faire grand chose pour conserver l'Irak en un seul morceau. Mais il ne faut pas oublier les craintes et inquiétudes réelles suscitées par les Etats voisins. L'Arabie saoudite peut encore implorer ; l'Iran a ses propres luttes internes, des *ayatollahs* fascistes et une révolte populaire naissante ; la Turquie n'est pas seulement menacée par les insurgés kurdes mais aussi par le fondamentalisme diffus au sein de sa population rurale.

Qu'en est-il de la démocratie ? Les Américains peuvent souhaiter un Moyen-orient converti à une liberté universelle et à de nouveaux systèmes démocratiques, qu'ils identifient généralement avec l'économie de marché et la réalisation de profits. La réalité peut être toute autre. Si la démocratie s'étendait aux régimes douteux du monde arabe, alors, le premier consensus à atteindre devrait être une détermination commune à faire quelque chose pour la Palestine. Une *Ligue arabe démocratique* serait un cauchemar pour la politique américaine vu sa dévotion à la protection de la suprématie et de la liberté d'action israéliennes.

Il est également très peu probable que la démocratie arabe soit facile à créer ; en général les modèles de la société arabe ne semblent pas offrir d'ouvertures aux femmes et aux révolutions sociales qui en découleraient. Par ailleurs, non seulement les Arabes en tant que musulmans ont une forte croyance en une fraternité universelle -ce qui est le sens de l'Islam- mais il y a aussi des raisons religieuses pour qu'un tel panarabisme nécessite de s'étendre vers d'autres musulmans non arabes. Ce n'est toutefois là qu'un aspect de la citoyenneté du monde et les musulmans, tout comme les chrétiens, devront renoncer à leur rêves d'exclusivité. Nous formons tous maintenant partie d'une minorité ou d'une autre. Tant que la race humaine ne parviendra pas à l'unité (possible) qui est sa propre identité naturelle, il n'y aura pas de vraie paix. Nous sommes sans doute encore loin de l'accepter tout à fait, mais les faits et les alternatives disponibles nous y conduisent inexorablement.

John ROBERTS

Editeur des *World Citizen Letters*. Membre du Conseil mondial du *WFM*.

LES FEDERALISTES SUR LE NET

Quelques adresses utiles :

- Bulletin sur la Convention édité par la *JEF Europe* :
[http : //www.constitutional-convention.net](http://www.constitutional-convention.net)

- *The Federalist debate* (Turin) :
[http : // www.federalist-debate.org](http://www.federalist-debate.org)

- *JEF Europe* (Bruxelles) :
[http : // www.jef-europe.net](http://www.jef-europe.net)

- *U.E.F. Europe* (Bruxelles) : <http://www.federaleurope.org>

- *World Federalist Movement* - *WFM/MFM* (New York) :
[http : // www.wfm.org](http://www.wfm.org)

Le dernier Shogoun

... ou comment le vice-roi Mac Arthur fit une constitution et gagna la paix.

Cet article fait référence à celui de Hiroshi Katsumori, *La Constitution du Japon et sa contribution à la sécurité internationale*, paru dans notre dernier numéro.

L'histoire de France de 1789 à 1958 montre que la vie des constitutions n'est pas un long fleuve tranquille. L'exemple du Japon moderne n'est pas moins instructif.

Revenons un peu en arrière : en 1868 l'empereur Mutsu Hito abolit le régime féodal et le Shogoun. Chef militaire qui, de fait, régnait sur le pays. En 1876 il brisa le pouvoir des samouraï. En 1872 la justice et l'enseignement furent modernisés d'après des modèles européens. Une constitution fut rédigée sur le modèle prussien : en 1889 un régime représentatif fut institué avec une Chambre haute et une chambre des députés, élues au suffrage censitaire très restreint. Le pouvoir exécutif restait entièrement aux mains de Mikado entouré d'un cabinet plus ou moins occulte de grands chefs qui choisit et renvoie les ministres et nomme à toutes les hautes fonctions. C'était l'ère du *Meiji* ; le grand bond en avant¹⁶.

Après la capitulation de 1945 le Japon continua, théoriquement à fonctionner avec la constitution de 1889 qui avait connu quelques « dysfonctionnements » entre 1920 et 1945. Les Américains souhaitent maintenir la continuité. Donc, théoriquement encore, le général MacArthur dirigeait le Japon au moyen d'un système qui mettait en œuvre l'empereur, le cabinet et la diète- les « conseillers » du trône, quelque peu expurgés, et ce qui restait de l'administration assuraient la dite continuité.

Une commission alliée d'extrême Orient avait été créée à Washington ainsi qu'un conseil allié à Tokyo. Ces deux organismes étaient condamnés à avoir une influence discrète vu la personnalité du général Douglas MacArthur, commandant suprême des forces alliées. Il avait assisté à une seule réunion du conseil allié et déclaré que cette assemblée n'avait qu'un rôle consultatif. Ensuite il avait désigné le commandant suprême comme seule autorité exécutive des puissances alliées au Japon ! La seule directive qu'il avait reçue était contenue dans une brève formule -«il n'est pas de la responsabilité des puissances alliées d'imposer au Japon une forme de gouvernement qui ne soit pas l'expression de la libre volonté du peuple»¹⁷.

En octobre 1945 le général lança une proclamation sur les libertés civiles qui levait « toutes les restrictions sur les libertés politiques, civiles et religieuses » ; pour la première fois la presse Japonaise était entièrement libre.

Le général demanda ensuite au premier ministre Shidehara, de façon impérative, la mise œuvre de réformes comprenant, entre autres, le droit de vote pour les femmes, la création et le soutien de syndicats ouvriers, la libéralisation de l'enseignement, la suppression totale des polices secrètes, certaines nationalisations d'entreprises et des élections pour le 10 avril 1946. Douglas Mac Arthur demandait aussi l'abolition de l'armée, qui venait d'être démobilisée et -

sacrilège- la réduction du pouvoir de l'empereur. En janvier 1946, après de longues palabres, un projet de constitution -celle du Meiji légèrement retouchée, fut présenté à Mac Arthur qui le refusa tout net. Alors il se mit au travail lui-même, consulta quelques sources et s'inspirant des traditions parlementaires anglaises et américaines il rédigea la constitution qu'il souhaitait pour instituer une démocratie parlementaire authentique. Le style était, paraît-il, quelque peu oratoire et grandiloquent (inspiré par les Pères fondateurs ?) mais le résultat était bien là.

Le célèbre article 9 formulait l'interdiction de la guerre. Ultérieurement, Mac Arthur écrivit que cette disposition avait été suggérée par le premier ministre Japonais Shidehara ; lui-même se préoccupait de la défense future du Japon.

Le 6 mars 1946 Mac Arthur annonça que la rédaction finale de son projet avait reçu son approbation. Le document fut timidement adopté par la diète et approuvé par l'Empereur. La « Constitution Mac Arthur » était lancée, elle fut confirmée par les élections d'avril. Bientôt l'Empereur, en personne, qui tenait lui-même son parapluie sous une pluie battante devant son palais, déclara que la Constitution était désormais la loi du royaume. Le vice-roi Mac Arthur avait gagné la paix.

Joseph MONTCHAMP
Universitaire et traducteur.
Membre de l'UEF Rhône-Alpes

Fiche de lecture.

Tzvetan TODOROV, *Le nouveau désordre mondial. Réflexions d'un européen*, éd. Robert Lafont, Paris, 2003.

Parmi les nombreux ouvrages qui ont paru ces derniers temps sur le « nouveau désordre mondial », ce mince volume ne devrait pas passer inaperçu. Premièrement, parce qu'il est écrit par l'un des intellectuels les plus remarquables et les plus éclairés de notre temps, à qui les circonstances de la vie ont appris à voir le monde sous des angles différents et à penser en termes de nuances, un philosophe qui nous a donné ample matière à réfléchir sur les questions politiques, culturelles et éthiques, particulièrement en ce qui concerne l'autre, le dialogue, la diversité, le conflit, le totalitarisme, l'Holocauste (parmi ses nombreux livres il suffit de citer ici : *Mikhail Bakhtin : le principe du dialogue* ; *La conquête de*

¹⁶ Cf. Malek Isaac. *19^e siècle*, pages 625-626.

¹⁷ William Manchester, *American Caesar*, p. 586.

l'Amérique : la question de l'autre ; La vie en commun : un essai d'anthropologie générale ; Sur la diversité humaine ; Nationalisme, racisme et exotisme dans la Pensée française ; La fragilité de la bonté : pourquoi les Juifs de Bulgarie survécurent à l'Holocauste ; Faire face à l'extrême : moralité et héroïsme à Auschwitz et au Goulag). Ensuite, parce qu'une grande partie de ce qu'il écrit concerne l'identité même et l'avenir de l'Europe et peut s'appliquer aux propositions et aux idées fédéralistes. Enfin, parce que ses arguments et leurs implications sont susceptibles de soulever des questions et, également, de stimuler la discussion dans les cercles fédéralistes. En bref, chacun d'entre nous peut tirer profit de la lecture de ce livre.

En apparence c'est un livre modeste. Son « genre » est plutôt celui des « réflexions » d'un intellectuel qui s'adressent à un large public de lecteurs et que chacun peut suivre et apprécier. Les quatre premiers chapitres sont consacrés à une analyse de la crise internationale actuelle, en commençant par la guerre avec l'Irak. Calmement, en suivant une ligne de raisonnement mesurée et de bon sens, Todorov met en relief les défauts du cas pour une « guerre préventive ». En fait certains de ses arguments sont monnaie courante parmi les opposants à la guerre, et il semble qu'ils ne soient présentés ici que sous forme de rappel (l'Irak, apparemment, ne possédait pas les armes terribles de destruction massive, car un tel honneur ne revient qu'à l'Ouest ; aucune preuve n'a été produite jusqu'ici de son implication dans le terrorisme international, ce qui, sur un plan idéologique, tout au moins, était hautement improbable ; loin d'affaiblir le terrorisme cette guerre pourrait bien l'avoir renforcé, etc.).

Mais Todorov nous conduit aussi à repenser des affirmations qui ont tellement circulé qu'on les prend pour argent comptant, par exemple la notion de faire la guerre pour « apporter la liberté » à d'autres peuples. L'argument de Todorov c'est que cette expression présente une contradiction dans les termes, un « leurre » qui détourne l'attention des véritables intérêts en jeu, un élément du « nouveau langage »¹⁸, qui ressemble assez à « l'impérialisme libéral » de Robert Kagan (en fait l'expression est de Robert Cooper), ou les « bombes humanitaires » de Vaclav Havel, ou « la guerre compatissante » du Général Garner, ou « le nationalisme universel » de Kagan (les procédés de propagande de cette espèce sont la comparaison obsessionnelle des tyrans d'aujourd'hui avec Hitler et la référence morale à la deuxième guerre mondiale dont les guerres actuelles sont censées être des répliques). Les choses étant ce qu'elles sont, les intérêts mêmes des Etats-Unis au Moyen-orient sont à l'opposé de l'affirmation de « la volonté de la majorité » dans la région. En tout cas, nous dit Todorov, la démocratie libérale renonce à la présomption de faire adopter de force ses vues aux autres, même si ces vues sont supposées être les meilleures de la terre et elle déteste le sacrifice de l'individu sur l'autel des idéaux abstraits, pour élevés qu'ils soient.

¹⁸ Dans le texte « *Newspeak* », en français la langue de bois. (Ndt.)

Des arguments similaires sont employés par Todorov en ce qui concerne « le droit d'intervention » devenu si populaire ces derniers temps. Mais ces intellectuels et/ou politiciens généralement connus sous le terme de « néo-conservateurs » et actuellement si influents dans la politique étrangère américaine, n'ont pas grand-chose à voir avec le libéralisme démocratique. Todorov les appelle les « néo-fondamentalistes » à cause de la tendance qu'ils ont à penser en termes de *Bien absolu* ou de *Mal absolu*, à cause de leur penchant pour l'utilisation de la force, de leur attitude de « révolution permanente » (caractéristique du passé trotskiste de plusieurs d'entre eux), et de leur empressement à employer tous les moyens -y compris la guerre, la violation de la loi internationale et le sacrifice impitoyable de vies humaines- pour atteindre leurs buts.

Dans l'état actuel des choses la politique néo-impériale des Etats-Unis n'a pas rendu le monde plus sûr ni plus démocratique. Au contraire, Todorov note une chute inquiétante des niveaux des droits civiques et humains, un manque de sensibilité abrutissant dans ces domaines, une intolérance croissante à l'égard d'opinions différentes réduisant toutes les relations à la dichotomie ami/ennemi, et une tendance à plaider l'urgence pour justifier le recours à la violence, la suspension des règles « normales » ou l'érosion des principes fondamentaux du libéralisme constitutionnel. Todorov réplique à cette approche en affirmant la valeur de ces mêmes principes fondamentaux et du *pluralisme* qu'ils impliquent : limitation et division du pouvoir, indépendance entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, multiplicité des partis politiques, des sources d'information, respect des minorités, et donc de la *politique*, dialogue, reconnaissance de la souveraineté des autres Etats et de la loi internationale, recherche du consentement et du compromis, enfin les négociations et la pression diplomatique.¹⁹

C'est sur cet *arrière-plan* que Todorov introduit, et c'est le cœur de son livre, un couple d'arguments qui ont toujours été essentiels pour la cause fédéraliste : les Nations unies sont incapables, dans leur structure et leur organisation actuelles de faire appliquer la loi internationale, d'apporter leur médiation dans les conflits ou d'empêcher les massacres si des intérêts nationaux puissants décident de s'y opposer ; en fait, *toutes* les institutions internationales sont paralysées par leur dépendance par rapport aux intérêts nationaux et aux relations de puissance ; et l'espoir de réaliser la paix et la justice internationales simplement par la solidarité et la coopération, sans tenir compte de la force, n'est que pure utopie.

Par conséquent l'Europe (l'Union européenne) devrait s'unir en une « puissance tranquille » ; une puissance alliée aux Etats-Unis mais qui ne leur serait pas soumise, une puissance sans ambitions impérialistes ou interventionnistes, mais capable de faire sentir son poids dans l'équilibre des forces, avec son armée unifiée,

¹⁹ Ce qui n'empêche pas Todorov de demander une armée européenne plus puissante. Voir plus loin. (Ndt.)

capable de se défendre elle-même des attaques extérieures, de porter secours à ses propres alliés, et enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, capable d'accepter des dépenses plus élevées pour sa défense. Une fois que l'Europe aurait atteint l'autonomie militaire elle devrait même retirer ses forces de l'OTAN, qui devrait alors devenir le cadre de la coopération militaire entre l'Union européenne et les Etats-Unis.

J'ai souligné « *sur cet arrière-plan* » parce qu'il est facile de se concentrer sur ce dernier point, en négligeant ce qui précède, si bien que l'essentiel semble être : « un murmure encourage l'Europe à porter un plus gros gourdin »²⁰ (comme le disait le titre d'un article du *New York Times*) et on fait, à tort, de Todorov une sorte de Kagan européen. Au contraire, ce n'est qu'en gardant à l'esprit chacun des aspects qu'il est possible d'apprécier les implications de sa position. D'autant plus que l'armée européenne n'est qu'un aspect de la re-structuration qu'il propose pour l'Union Européenne. Todorov propose une structure tripartite de l'Europe : tout d'abord un noyau de pays prêts à former « une fédération européenne », en second lieu, l'Union européenne dans sa forme actuelle, un espace unifié dans son économie, sa police et son pouvoir judiciaire, la culture et l'éducation et formée des pays pas (encore) prêts à franchir le pas de la fédération (en incluant peut-être un jour la Turquie elle-même), en troisième lieu les pays adjacents à l'Union européenne qui pour des raisons géographiques ne peuvent en faire partie mais souhaitent établir des relations spéciales avec elle. En même temps les institutions centrales devraient être rendues plus démocratiques, de façon à « refléter plus clairement la volonté des citoyens européens, et moins celle des Etats -les dépasser et les incorporer étant justement le but de l'Union ».

Le livre de Todorov est peut-être l'une des reformulations les plus significatives du cas fédéraliste écrites en relation avec la situation internationale actuelle et, étant donné sa forme élégante et la stature de son auteur, il est susceptible d'être lu par un vaste public. Cependant, il ne faudrait pas se tromper et penser que son contenu est évident et qu'il va de soi. Au contraire, c'est un livre à propos duquel devraient sérieusement débattre les fédéralistes. Je vais maintenant essayer de soulever quelques points de discussion.

La création d'une armée européenne unique, qui serait autonome par rapport à l'OTAN, reste bien entendu une nécessité au centre de tout plan de restructuration de l'Union européenne actuelle suivant des lignes fédéralistes. Ce n'est pas seulement pour les raisons esquissées par Todorov, mais aussi parce qu'un *nouveau* cadre militaire est certainement crucial pour repenser les problèmes militaires et stratégiques au niveau de la politique mise en œuvre et *effectuer* des changements dont le besoin se fait vivement sentir. Cependant la construction de la question militaire chez Todorov est tout à fait conventionnelle et ordinaire. Il admoneste les pacifistes parce qu'ils sous-estiment « l'agressivité

humaine » ou parce qu'ils croient qu'il « n'y a pas d'idéal ou de noble but qui vaille le sacrifice » (en fait des pacifistes sont déjà tombés dans des zones de conflit, mais leur « sacrifice » n'est jamais reconnu « digne » des grands mots, et il est bientôt oublié) ; il évoque le spectre d'une attaque extérieure contre l'Europe et la nécessité d'être équipé pour la repousser – mais il n'est fait aucune mention des structures et des institutions pour la prévention des crises, le contrôle des conflits, la médiation, la réconciliation. Cependant ce sont là des questions d'une grande actualité, quand ce ne serait que parce que l'opinion publique a dû les affronter de façon répétée pendant ces dernières décennies. Le Parlement européen pour sa part a voté en faveur de la formation d'un Corps civil européen pour la paix²¹, et la Convention européenne a prévu son emploi dans les limites de l'allocation d'aide humanitaire. D'autres préféreraient voir le Corps civil pour la paix dans le cadre de la défense européenne. Une discussion sur l'armée européenne peut-elle maintenant ne pas inclure l'alternative défense ou l'intervention non violente ?

Todorov argumente que l'Europe devrait devenir « une puissance militaire » et être prête à dépenser plus pour sa défense si elle souhaite s'émanciper de la tutelle américaine. Les dépenses militaires européennes sont-elles réellement insuffisantes ? L'Europe est-elle vraiment un nain militaire ? Ou bien est-ce simplement par comparaison avec les Etats-Unis ? L'émulation militaire avec les Etats-Unis est-elle réellement possible, recommandable ou désirable ? Pour mobiliser les cœurs et les esprits, aussi bien que les ressources pour augmenter leur force militaire les Etats nationaux ont toujours eu besoin d'agrandir les images d'un ennemi ou d'un autre. En dépit de toutes les protestations d'amitié pour les Etats-Unis, la voie du développement militaire de l'Europe passe par une mobilisation de l'anti-américanisme qui répugnerait aux habitants de l'Europe.

L'Union européenne est en fait l'un des endroits les plus sûrs du monde pour ceux qui y vivent. Ce à quoi elle est maintenant le plus vulnérable, le terrorisme, est indifférent à la puissance militaire traditionnelle, comme le démontrent amplement les événements récents, et peut être vaincu plus efficacement par *la politique* (c'est à dire en faisant des choix, en n'acceptant pas les jeux des autres, en n'acceptant pas qu'il n'y ait qu'une solution) et en renforçant et en développant ce « pouvoir mou », ce « pouvoir civil » que Todorov apprécie également. N'est-il pas un peu triste que pour donner au projet fédéraliste une aura de bon sens nous adoptions le langage de l'Etat national et du pouvoir militaire ?

Francesca LACAITA

Chercheuse à l'Université de Francfort

Article publié en commun avec *The Federalist Debate*.

²⁰ Allusion à la citation de Théodore Roosevelt « parler d'une voix douce et porter un gros gourdin ». (Ndt.)

²¹ Encore une imitation de Kennedy -1962. (Ndt.).

PRESSE FEDERALISTE

C/o Maison de l'Europe – 12 Rue Président Edouard Herriot – 69002 – Lyon
Fax 33 – 04 78 08 46 57

Catalogue de vente par correspondance

Collection « Textes fédéralistes » (Editions Fédérop - 24480 Gardonne).

Titre	Année	Pages	Prix €	Exemplaires
Monnaie européenne et Etat fédéral - Mario Albertini (et autres)	1975	202	6.10	
Crise de l'Etat national, firmes multinationales et mouvement ouvrier - Lucio Levi	1976	136	5.80	
Histoire et conscience révolutionnaire - Francesco Rossolillo	1977	152	5.80	
L'Etat national - Mario Albertini (Préface de Robert Lafont)	1978	168	5.35	
L'Europe et le mouvement socialiste - Silvio Leonardi	1979	256	6.10	
L'Europe à la croisée des chemins – Charles André (Préface de Jean-Pierre Cot)	1979	319	6.10	
Le tiers-monde et l'unité européenne – Guido Montani	1982	192	8.25	
L'internationalisme ne suffit pas – Lucio Levi	1984	72	6.10	
Mondialisme, fédéralisme européen et démocratie internationale - Jean-Francis Billion (Préface de Lucio Levi) <i>En coédition avec l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli (Ventotene)</i>	1997	218	12.20	

Cahiers de Ventotene.

Publiés par l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli (Ventotene).

Titre	Année	N°	Pages	Prix €	Exemplaires
Le Manifeste de Ventotene. Altiero Spinelli et Ernesto Rossi . - Introduction de Mario Albertini . <i>Interview d'Altiero Spinelli</i>	1988	1	72	5	
Trois introductions au fédéralisme. Franco Rossolillo , Lucio Levi et Guido Montani .	1989	2	100	5	
<i>Interviews de Mario Albertini, Francesco Rossolillo et Giovanni Vigo et un essai de Stephen Woodard.</i>	2001	3	70	5	
Le fédéralisme, la raison d'Etat et la paix. Deux essais, de Mario Albertini , et, de Sergio Pistone	2001	4	80	5	

Les cahiers de la Constitution fédérale européenne.

Titre	Année	N°	Pages	Prix €	Exemplaires
<i>Allocutions prononcées à la manifestation du 7 décembre 2000 à Nice pour une Constitution européenne (Introduction de Martine Méheut - Présidente de l'UEF-France).</i>	2001	1	24	1.52	
<i>Qu'est-ce que le gouvernement fédéral</i> - Kenneth C. Wheare .	2001	2	28	2.25	
<i>Pour une Constitution européenne fédérale</i> . Document de travail du Movimento federalista europeo	2001	3	20	1.52	
Le Fédéraliste - Essais n° XV - Alexander Hamilton .	2001	4	28	2.25	
Les aspects économiques de la fédération - Lionel Robbins .	2002	5	32	2.25	
Qu'est-ce que la fédération - Mario Albertini .	2002	6	32	2.25	

Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée.

En coédition avec l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli (Ventotene).

Titre	Année	N°	Pages	Prix €	Exemplaires
Albert Einstein	2001	1	22	1.52	
Kenneth C. Wheare	2001	2	28	2.25	
Lionel Robbins	2001	3	30	2.25	
Alexander Hamilton	2001	4	28	2.25	
Lord Lothian	2002	5	24	2.25	
Emery Reves	2002	6	20	2.25	
Clarence Streit (sous presse)	2004	7	?	?	